

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,

tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46.

1

N° 195

Janvier - février - mars 2000

L'ACCUEIL DU PRÉSIDENT	
Mamouchka à DLF. Jean DUTOURD	2
LE FRANÇAIS DANS LE MONDE	
Portfolio européen des langues. Étienne BOURGNON	4
La Communauté romande du pays de Fribourg. Étienne BOURGNON	6
Le français prêt à décoller ? Robert PELTIER	9
Petit conte de fées. Janine VERNET	14
Les brèves. Jean-Pol CAPUT	16
LE FRANÇAIS EN FRANCE	
Vocabulaire :	
L'Académie gardienne de la langue.	19
Mots perdus. Jean TRIBOUILLARD	20
Mots nouveaux.	21
Tendance, outrances : le préfixe <i>cyber</i> . Élisabeth de LESPARD	22
Terme, therme et termite. Pierre DELAVEAU	24
Bogue - <i>bug</i> - <i>bugaboo</i> . Bernie de TOURS	26
Tire-monde : le plus beau des métiers. Bernard GAUDIN	27
Glissements et dérapages. Joseph SANS	28
Tirer des conséquences ? Jean TRIBOUILLARD	30
Style et grammaire :	
H. Philippe LASSERRE	31
L'esprit de confusion. Michel GUIMBAL	32
Une petite négligence. Marie-Thérèse HORTE-MALET	33
Un air de ressemblance. Jacques PÉPIN	36
Extraits de <i>La lettre</i> du CSA.	38
Le saviez-vous ?	39
Humeur/humour :	
Dans tout, il y a matière à rire. Françoise FERMENTEL	43
Oscar du charabia.	43
Les bons sentiments ne font pas toujours le bon français.	
Jean-Pierre COLIGNON	44
Oh ! no, Minie ! Christian HERSAN	45
Français olympique : toujours se coucher. Pierre-Louis MALLEN	46
<i>Les Caractères</i> (suite) : l'internaute. Armand HADRIA	48
La langue de l'armée européenne. Pierre-Louis MALLEN	49
« Pour un point, Martin perdit son âne. » Pierre d'ANDRÉ	50
Agir ? :	
Illettrisme : traiter le problème au berceau. Richard LISCIA	51
Entretien avec... un Anglais à Paris. Philippe GUIARD	54
Moi volapük, toi jeune. Jean BRUA	56
La langue française pour un écrivain : Alain FINKIELKRAUT	59
NOUVELLES PUBLICATIONS. Philippe GUIARD	60
VIE DE L'ASSOCIATION	I à XX
Nos prochaines réunions parisiennes	XVIII

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TÉL. 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2000 - 1

Revue trimestrielle

CPPAP n° 0303 G 59842

Dépôt légal n° 8

L'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

MAMOUCHKA À DLF

Voici le discours prononcé par notre président pour accueillir Mme Hélène Carrère d'Encausse, le 25 mars, à l'occasion du déjeuner de DLF dans les salons du Sénat.

Madame le Secrétaire perpétuel,

Est-il convenable de dire à une jeune femme comme vous qu'elle est notre mère ? En effet, nous sommes quelques-uns, ici, à ne plus être de la première jeunesse, et moi-même, qui suis en train de vous haranguer, je suis assez loin d'être un enfant. Mais peu importe, je n'en démords pas : vous êtes notre mère. Vous savez comme moi – et même mieux que moi – que les bons Russes, jadis, appelaient leur tsarine « Petite mère » ou « Mamouchka ». Voilà le nom que nous vous donnons dans notre cœur.

Mamouchka, donc, je vous souhaite la bienvenue parmi nous. Étant secrétaire perpétuel de l'Académie française, vous êtes l'incarnation véritablement statutaire, si j'ose dire, de notre patrie, qui est la langue française. Celle-ci a toujours été menacée. Elle l'est particulièrement aujourd'hui et nous, DLF, nous avons été, je crois, parmi les premiers, si ce n'est les tout premiers, à nous être avisés que ce danger devenait imminent et grave, puisque, depuis bientôt un demi-siècle, nous avons commencé à « former nos bataillons » comme dit une vieille chanson qu'il nous est arrivé de fredonner dans des circonstances plus dramatiques que la Coupe du monde de football.

Un des aspects déplorables de la seconde guerre mondiale est que nous ne l'avons pas gagnée. Il n'y a rien de tel que de gagner les guerres pour imposer un langage au monde ou, tout au moins, à une partie du monde. Le vainqueur de la dernière guerre ayant été les États-Unis, il était inévitable que la langue américaine envahît, aussitôt ou progressivement, les territoires qu'ils avaient conquis ou, pour employer l'expression moderne, « libérés ».

Nonobstant, cinquante ans après qu'une guerre est finie, tout est remis en place. Je veux dire par là que les vainqueurs et les vaincus rentrent plus ou moins dans leurs limites habituelles, géographiquement et spirituellement. Notre malchance a fait qu'au moment où se constituait l'Europe de façon décisive, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans *grosso modo*, et où le gouvernement de la France requérait plus de vigilance et de volonté politique qu'à toute autre période de son histoire, notre pays n'ait eu, à sa tête, que des petites gens qui étaient tout occupés à jouir des privilèges de leur fonction et qui, en fait de volonté, n'avaient que celle de rester au pouvoir. Tous ces gens-là étaient fort indifférents à ce qu'on parlât chinois, bantou ou américain dans les institutions internationales et la défense du français comme langue universelle était le cadet de leurs soucis. Il l'est toujours, d'après ce que nous constatons chaque jour. D'ailleurs le pire était à craindre lorsqu'on a inscrit dans la Constitution que « la langue de la République était le français ». Quand on éprouve le besoin de proclamer explicitement une chose qui va de soi, c'est que justement, la chose ne va plus de soi.

C'est ici, Mamouchka, que je reviens à vous et à la Compagnie aux destinées de laquelle vous présidez. L'Académie française, par la force des choses ou la carence des politiques, est devenue une sorte de ministère d'État au-dessus des autres ministères, au-dessus même du Premier ministre, puisqu'elle est la seule institution sans pouvoir officiel à être le défenseur de la langue française. C'est vous, Mamouchka, qui êtes le titulaire de ce formidable portefeuille, et en qui nous mettons toute notre confiance. Nous comptons bien, au cours des années qui viennent, que nous aurons plus d'une fois l'occasion de dire de vous, avec attendrissement et fierté, et en dépit des directives gouvernementales sur la féminisation à tout prix : « Cette femme-là, c'est un homme ! »

Jean DUTOURD
de l'Académie française

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES

Dix classes du canton de Fribourg, huit de la partie alémanique et deux de la partie francophone, participent à une expérimentation européenne en matière d'apprentissage des langues. De quoi s'agit-il ?

À l'initiative du gouvernement suisse, s'est tenu à Rüslikon (canton de Zurich), en novembre 1991, un symposium intergouvernemental pour examiner la possibilité de réaliser un cadre européen commun pour l'apprentissage et l'enseignement des langues, et pour l'évaluation des résultats. Les participants ont notamment recommandé la création d'un recueil dans lequel le titulaire pourrait réunir au cours des ans et présenter de manière systématique « les qualifications, résultats et expériences qu'il a acquis dans l'apprentissage des langues ainsi que des échantillons de travaux personnels. »

Un groupe de travail suisse a développé un projet, qui a servi de modèle pour l'élaboration du « Portfolio européen des langues », adopté par le conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe. Ce document est mis à l'essai jusqu'à la fin de l'an 2000. Le Conseil de l'Europe voudrait le généraliser à partir de l'année 2001, qui sera déclarée année européenne des langues.

Le Portfolio comprend trois parties :

— La partie A donne un résumé des qualifications et des compétences du détenteur dans chacune des langues apprises ou acquises. Elle mentionne les enseignements suivis et les expériences faites.

— Les « profils langagiers » constituent la partie B. Celle-ci contient, pour chaque langue, des informations sur les cours suivis et



les expériences faites dans une famille ou une communauté linguistique.

— Quant à la partie C, il s'agit d'un dossier constitué de documents complémentaires (travaux réalisés, carnet de bord concernant l'apprentissage, copies de certificats, etc.).

Le Portfolio européen des langues offrira « une base de dialogue avec un employeur potentiel, un responsable de formation continue ou un conseiller de carrière ». Il permettra à l'étudiant d'exposer clairement sa situation en matière linguistique.

À Fribourg, dans les écoles qui se prêtent à l'expérimentation, on estime l'outil intéressant, mais il faudra prouver son utilité. De son côté, le groupe démocrate-chrétien au Parlement jurassien a demandé au gouvernement de suivre l'expérience fribourgeoise dans le dessein d'introduire le Portfolio dans les écoles jurassiennes.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

Si vous souhaitez que nous adressions ce numéro de DLF à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.

M.

propose à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement le présent numéro à :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

Adresse :

.....



LA COMMUNAUTÉ ROMANDE DU PAYS DE FRIBOURG

Fondée le 15 avril 1985, la Communauté romande du Pays de Fribourg* (CRPF) a, selon l'article 3 des statuts, un triple but :

- *veiller au respect des droits des personnes physiques et morales de langue française du canton ;*
- *favoriser la bonne entente entre les communautés linguistiques, en application du principe constitutionnel de la territorialité ;*
- *promouvoir le patrimoine culturel romand.*

Lors du dernier recensement, en 1990, la population du canton de Fribourg (213 571 habitants) comptait 61 % de francophones et 29,7 % de germanophones (plus 2 % d'italophones et de romanches, les 7,3 % restants parlant d'autres langues). Les communautés francophone et germanophone coexistent sans conflit majeur, mais chacune veille au grain. Ainsi, dès 1959, les sociétés culturelles germanophones ont-elles créé la *Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft* (Communauté de travail du Fribourg alémanique) pour défendre les droits de la minorité linguistique.

La CRPF est sans doute un instrument forgé pour contenir certaines prétentions des germanophones, notamment l'utilisation plus grande de l'allemand dans les actes administratifs, la signalisation routière, la dénomination bilingue des rues de Fribourg, ville à 70 % francophone, l'adjonction de *Freiburg* à côté de *Fribourg* sur les panneaux signalétiques de la gare. Ce dernier point revient périodiquement sur le tapis et occupe passablement le comité de la CRPF.

Jusqu'en 1990, la CRPF a concentré son activité sur le projet de nouvel article 21 de la constitution cantonale, adopté par le peuple fribourgeois le 23 septembre 1990, qui a la teneur suivante :

1. *Le français et l'allemand sont les langues officielles. Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité.*
2. *L'État favorise la compréhension entre les deux communautés linguistiques.*

* Case postale 129, CH - 1702 Fribourg.



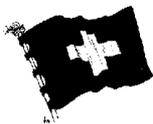
Il appartient dès lors au Conseil d'État (gouvernement cantonal) de proposer au Parlement un projet de loi d'application de cette disposition constitutionnelle. Un avis de droit a été établi par un expert le 30 septembre 1991. Puis, le 18 mai 1992, une commission d'études a été formée, qui a déposé son rapport en octobre 1993. Celui-ci précise que la commission a eu le souci « de se limiter aux changements indispensables » et a notamment retenu comme critère, pour déclarer une commune bilingue, le taux de 30 % de personnes parlant la langue minoritaire.

De l'avis de la CRPF, les propositions de cette commission « dénaturent le principe de la territorialité des langues et manifestent même, parfois, le souci de ramener ce principe au rang d'une simple recommandation ». Elle n'a donc pas pu accepter ce rapport.

Au demeurant, la CRPF a dénoncé à maintes reprises les lenteurs de la procédure et l'absence de volonté politique « dans un domaine où le respect de la constitution fribourgeoise engage l'identité profonde du canton et de ses habitants ». C'est pourquoi elle a décidé, le 22 novembre 1995, de rendre public un document intitulé *Le Manifeste de Marly*, qui décrit avec minutie les mesures jugées nécessaires pour que l'utilisation des langues officielles, dans les relations des citoyens avec l'administration et l'autorité publique, soit réglée dans le respect du principe de la territorialité.

Il ne saurait être question ici d'analyser cet intéressant document. Disons simplement que ses auteurs, après avoir réfuté les arguments des opposants au principe de la territorialité, ont déterminé les catégories d'appartenance des communes (communes unilingues, communes mixtes et communes à statut spécial comme Fribourg et Morat). Le manifeste traite enfin de l'application dudit principe aux domaines administratif, judiciaire et scolaire.

La CRPF a d'ailleurs eu l'occasion, en février 1998, de donner son avis sur le rapport de la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC) intitulé *Pour une promotion de la langue partenaire à l'école*. Le gouvernement hésitant toujours à proposer une



loi d'application de l'article constitutionnel, par crainte de provoquer la guerre des langues, la CRPF a saisi l'occasion de rappeler que l'introduction d'un enseignement bilingue dans les écoles fribourgeoises porterait « une atteinte grave au principe de la territorialité et à la paix des langues ». La CRPF est certes favorable à l'enseignement de la seconde langue officielle, mais « cela relève de la liberté de chacun ». Elle a insisté, dans cet avis, sur la nécessité, pour la formation de l'esprit, d'accorder une place primordiale à la langue maternelle.

Depuis lors, la CRPF s'est opposée à la loi concernant l'introduction de l'enseignement bilingue dès l'école enfantine. Cette loi, adoptée par le Parlement fribourgeois le 18 novembre 1999, sera soumise au verdict du peuple le 24 septembre 2000. Elle estime qu'on ne saurait, par exemple, enseigner les mathématiques ou l'histoire dans la langue dite « partenaire », au risque que les élèves n'y comprennent rien. La CRPF s'en tient donc au principe de territorialité et demande que soit engagée une action « en vue d'une pédagogie efficace de l'enseignement des langues vivantes, qui garantisse l'épanouissement des enfants, l'unité cantonale et la paix civile ».

Toutes ces questions ont fait l'objet de dossiers publiés dans le bulletin semestriel de l'association intitulé *Le Pays de Fribourg*, qui accorde également une place importante à la littérature suisse d'expression française.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

LE FRANÇAIS PRÊT À DÉCOLLER ?

L'aviation civile internationale, ce n'est pas seulement l'exploitation opérationnelle des aéronefs (les vols), ou le contrôle de la circulation aérienne, dont tout le monde a entendu parler. Elle n'existerait pas sans les infrastructures aéroportuaires, les télécommunications aéronautiques, les systèmes de navigation embarqués et au sol, la météorologie aéronautique, la conception et l'entretien des aéronefs, les méthodes normalisées de formation du personnel, la médecine aéronautique, la sûreté dans les aéroports, les incidences sur l'environnement (bruit et émissions indésirables), l'économie du transport aérien, la « facilitation » (douane, immigration) dans les aéroports, etc. Chacune de ces disciplines fait l'objet de normes et pratiques recommandées internationales que chaque État est contractuellement tenu de faire observer. Ces normes sont élaborées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée des Nations unies. Elles sont appliquées (ou non !) par les exploitants de toutes nationalités.



Je tâcherai donc de vous exposer comment se pose la question linguistique aux Nations Unies, et plus particulièrement à l'OACI, comment elle se pose chez les utilisateurs de l'aviation, et quelle est la situation de la terminologie française, avant de suggérer quelques mesures qui permettraient à la langue française de garder la place qui devrait lui revenir dans les communautés internationales.

À L'ONU

Lorsque la Société des nations (SDN), ancêtre de l'ONU, fut créée, le français, qui était à l'époque la langue diplomatique, devint naturellement la langue de travail prédominante. La situation changea très vite après la victoire anglo-saxonne. Forts de leur suprématie militaire, économique et technique, les États-Unis, la Grande-Bretagne et ses dominions créèrent l'ONU, organe politique, et les institutions spécialisées des Nations unies

(FAO, UNESCO, UIT, etc.)*, organes techniques où ils imposèrent en pratique leur langue, l'anglais, comme langue de travail. Le phénomène était particulièrement visible à l'OACI, instituée en 1944, avec la démobilisation massive des aviateurs militaires, car la plupart étaient de langue anglaise.

En théorie, chaque organisation reconnaît un certain nombre de langues officielles destinées aux assemblées générales, aux groupes d'études et comités, au travail quotidien et à la correspondance avec les États membres. Toutes, je pense, ont ainsi adopté l'anglais, le français et l'espagnol qui permettent de communiquer avec tous les États contractants. Au long des années, des pressions politiques ont imposé d'autres langues à l'ONU : l'arabe, le chinois et le russe. Les institutions spécialisées ont suivi une voie similaire.

Il convient de noter le coût très élevé des services linguistiques. Outre le personnel permanent hautement spécialisé en traduction technique, il faut compter la documentation, élément essentiel, les traducteurs, interprètes et secrétaires recrutés à l'occasion des réunions, groupes de travail et commissions techniques, dont on doit payer le salaire quotidien ou horaire, les heures supplémentaires (le travail nocturne est la norme au cours des réunions importantes) et, le cas échéant, les frais de déplacement. Le budget des services linguistiques dans chaque organisation se taille la part du lion. À l'OACI, par exemple, il absorbe près du tiers des ressources, et c'est malheureusement au détriment d'activités opérationnelles visant à la sécurité aérienne.

Pour la direction des institutions spécialisées, la question linguistique est avant tout une question politique. Les langues officielles autres que l'anglais sont donc destinées à l'usage externe, c'est-à-dire à la documentation générale, aux réunions auxquelles participent des représentants de pays ayant choisi une langue de communication officielle non anglaise, et à la correspondance avec ces pays. En revanche, étant donné qu'il faut une langue de travail commune à tous les fonctionnaires de l'organisation, c'est

* FAO : *Food and Agriculture Organization* (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) ; UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) ; UIT : Union internationale des télécommunications.

la plus répandue qui est utilisée dans toutes les communications internes, c'est-à-dire l'anglais. Le français occupe la deuxième place, que lui dispute l'espagnol.

CHEZ LES UTILISATEURS

L'impératif d'une langue commune est plus fort encore dans la communauté aéronautique internationale. Un pilote se posant à Paris, à New York, à Tokyo, à Bangkok, à Dakar ou à Rio de Janeiro doit pouvoir échanger avec les contrôleurs au sol des messages qui soient compris par toutes les parties intéressées (et par les autres aéronefs sur la même fréquence qui suivent les conversations opérationnelles). Il en est de même pour les communications entre contrôleurs de régions adjacentes, qui se transmettent la responsabilité du contrôle des vols passant d'une région à l'autre. Le langage commun est malheureusement l'anglais depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La sécurité exige d'ailleurs non seulement une langue universelle, mais une phraséologie très précise et stéréotypée. Les dérogations à cette règle ont très souvent provoqué des accidents. C'est pourquoi il est indispensable que les pilotes et contrôleurs francophones utilisent l'anglais dans tous les espaces aériens où s'effectuent des vols internationaux, même sur le territoire français.

La question se pose autrement dans les disciplines aéronautiques où l'échange de communications à effet immédiat n'est pas requis, comme la mécanique, l'entretien des avions, l'installation et l'entretien des infrastructures, l'informatique, les systèmes de navigation aérienne, etc. L'utilisation d'une langue universelle n'est plus un impératif de sécurité, mais seulement de commodité. Ici, comme dans tant d'autres domaines, l'anglais, ou plutôt l'américain, prédomine, sans doute parce que la puissance commerciale et technique des États-Unis permet de lancer le langage spécialisé pour initiés, et de créer les néologismes nécessaires pour désigner des éléments nouveaux et des techniques inédites. Les autres langues suivent avec quelque retard, ou ne suivent pas du tout. Mais il y a plus grave : les découvreurs francophones sont presque toujours obligés de communiquer en américain pour se faire reconnaître par les communautés scientifiques et techniques internationales. Ne parlons pas évidemment de la question commerciale, c'est-à-dire du nerf de la guerre. Je confesse d'ailleurs à ma

grande honte mon ignorance de la terminologie française dans certaines disciplines de pointe qui se développent rapidement.

TERMINOLOGIE

Et pourtant, dans ce contexte défavorable, les Français sont arrivés en maints domaines à élaborer une remarquable terminologie. Il convient ici de saluer l'efficacité de l'Académie française, des académies spécialisées, de la Commission générale de terminologie et de néologie, et naturellement de notre association pour promouvoir, diffuser, voire imposer une terminologie d'avant-garde dans le respect d'une tradition vivante. Les exemples foisonnent en informatique, en médecine, en mécanique appliquée, entre autres. La terminologie est malheureusement très en retard dans d'autres domaines. Et là encore, à l'époque supersonique, la terminologie peut se forger avec art, mais, souvent, l'usage américain s'est déjà répandu partout lorsqu'elle est prête.

PROPOSITIONS

Si le constat n'invite guère à l'optimisme, la situation n'est pas désespérée étant donné les atouts dont nous disposons, c'est-à-dire :

- la volonté politique des gouvernements français de toutes tendances et la volonté des États francophones de conserver jalousement leur identité culturelle fondée sur la langue française ;
- les institutions qui défendent la langue, à commencer par l'Académie française et les académies spécialisées, notre association et les cercles qui s'y rattachent ;
- la répartition des écoles françaises à travers le monde ;
- le remarquable effort des gouvernements du Québec et du Canada ;
- la situation de pointe de certaines techniques françaises ;
- la possibilité de la présence française (par le système de quotas) dans les institutions internationales où s'officialise la terminologie et peut se maintenir l'usage du français.

N'étant moi-même ni homme politique, ni académicien, ni professeur, je concentrerai mes suggestions sur le dernier point.

Il faut savoir que les institutions spécialisées répandent, par le biais de leurs études, des conventions internationales, des règlements techniques universels, des normes et pratiques recommandées internationales, la terminologie dans les langues choisies par les États. Dans chacune des

organisations internationales, la France et maints États francophones ont un représentant et ont droit à une certaine fraction du personnel de l'organisation. En outre, le français étant une des langues officielles, les services linguistiques comportent une section française avec traducteurs, interprètes et, suivant les organisations, terminologues très qualifiés et recrutés suivant des critères de compétence indiscutables.

Il est dommage que l'outil extrêmement puissant constitué par la présence politique des francophones et l'existence d'une section linguistique française soit sous-employé. De l'intérieur de l'organisation, on a souvent l'impression que les représentants de la France n'encouragent guère les fonctionnaires français aux Nations unies à utiliser notre langue. J'aimerais que des circulaires amicales et courtoises rappelassent aux Français qu'il faut communiquer en français au cours des réunions pourvues de services d'interprétation. D'autres circulaires pourraient rappeler aux Français occupant des postes de responsabilité qu'ils doivent exiger un service d'interprétation dans les réunions où des délégués francophones sont prévus. Le représentant de la France dans une organisation internationale pourrait aussi utiliser son pouvoir de pression pour que chaque département comprenne un minimum de francophones, afin d'éviter par exemple, comme je l'ai vu, que le chef d'un bureau régional à Dakar, couvrant quatorze États francophones, ne sache pas le français.

Enfin, j'estime indispensable de créer et de maintenir des liens très étroits entre les autorités linguistiques, en France, au Québec et dans les États francophones d'une part, et les services de traduction et d'interprétation des différents organismes des Nations unies d'autre part. Les nouveaux moyens de communication de l'informatique devraient considérablement y contribuer. Est-ce un rêve de croire que DLF pourrait assurer une liaison nécessaire et obtenir pour ce faire des subventions qui contribueraient très efficacement à assurer le rayonnement de la France ? L'élaboration et la diffusion rapides de la terminologie française et l'expression du français dans le monde sont à ce prix.

Robert PELTIER

NDLR : Robert Peltier est ancien représentant adjoint au Bureau OACI Afrique orientale et australe.

PETIT CONTE DE FÉES

Voici, découvert dans L'Illustration (1939), un extrait du conte grâce auquel Janine Vernet, « écolière » de Lausanne, remporta cette année-là le concours organisé par l'Association internationale des écrivains de langue française, en répondant au sujet suivant : « Pourquoi j'aime la langue française. »

Il y avait une fois un beau pays qu'habitaient des hommes aux longues moustaches et des femmes aux tresses blondes. Un jour y naquit une petite princesse. Elle était toute jolie et mignonne et ses parents, désireux de la voir devenir grande et belle, invitèrent des fées à lui servir de marraines. Le jour du baptême, elles arrivèrent dans leurs brillants équipages et s'approchèrent du berceau pour doter l'enfant de leurs plus beaux cadeaux.

La fée Candide, qui était toute blanche, belle et bonne, se pencha sur la fillette, et d'une voix douce : « Je te donne ma clarté et ma pureté, dit-elle, tu adouciras les mœurs des hommes et tu les aideras à exprimer les sentiments les plus secrets de leur cœur. »

Puis vint la fée Viviane, magnifique dans ses longs vêtements ; elle sourit à la princesse et lui parla ainsi : « Tu seras charmante et belle, personne ne pourra te surpasser. Des hommes vivront pour toi et te pareront de gloire et de séduction. Va, sois grande, règne, je te donne l'empire de la beauté. »

La fée Estérelle vint de Provence : « Tu auras la saveur et la douceur d'un fruit de mon pays. Tu seras naturelle et courtoise, ceux qui t'obéiront se sentiront meilleurs. »

Arie, la bonne fée des chaumières, arriva en trotinant : « Je te donne d'être mère, dit-elle, tu auras les plus beaux enfants du monde. Tu resteras toujours jeune, je te donne l'immortalité. »

Mélusine apparut sur son char de feu : « Tu seras aimée, dit-elle à la princesse, au-delà des limites de ton pays natal ; tu ouvriras l'intelligence et le cœur de tes sujets. »

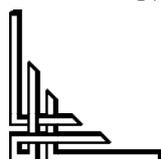
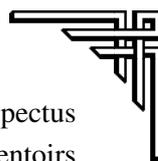
Toutes les fées allaient se retirer quand un coup de tonnerre se fit entendre et Carabosse, qu'on n'avait pas invitée, arriva dans une voiture tirée par des serpents ailés. Elle eut un mauvais rire : « Ha ha ! dit-elle, je vois que l'on ne désirait pas ma présence, mais je l'impose. Je ne puis retirer aucun des dons qu'on t'a faits, mais je veux ceci : tu donneras beaucoup de peine à ceux qui te serviront et tous les enfants du monde devront lutter pour satisfaire tes exigences. »

Ainsi commence la vie de notre chère petite princesse : la Langue française. [...]

Janine VERNET



Nous tenons à la disposition de nos adhérents des prospectus présentant DLF, à placer sur les tables ou sur les présentoirs des mairies, des bibliothèques, près de la caisse des librairies et à tout emplacement autorisé. Des affiches sont également disponibles.



N'hésitez pas à les demander à Françoise Fermentel,
8, rue Roquépine, 75008 Paris,
tél. : 01 42 65 08 87, téléc. 01 40 06 04 46.



LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Dans le numéro 91 (octobre-novembre 1999) de *Lettre(s)*, bulletin de l'Association pour la sauvegarde de la langue française (ASSELAF), notons une convergence à laquelle nous souhaitons le succès : **Stève Gentili**, président international du **Forum francophone des affaires**, réclame une **intensification de l'action économique dans le cadre de la Francophonie**. Or, le 27 septembre, à Washington, **M. Charles Josselin, ministre de la Coopération et de la Francophonie**, appelait à un renforcement de la concertation entre francophones — notamment dans les rendez-vous économiques et financiers. Il reprit cette idée lors du Sommet de Moncton.

• La *Lettre* du **Haut Conseil de la Francophonie** (septembre 1999) signalait deux manifestations internationales francophones, dans le domaine de la médecine, à Paris (13 et 14 octobre, 23 et 24 novembre) : la première portait sur la cardiologie interventionnelle, la seconde était un colloque organisé par l'Académie de médecine.

• *Zébrures* (novembre 1999), lettre du festival international des **Francophonies en Limousin**, publie le **bilan** des 16^{es} Rendez-vous des Théâtres francophones : huit auteurs, plus de 150 artistes, provenant d'une quinzaine de pays francophones, et 17 000 spectateurs.

• *Liens francophones* (novembre 1999) traite presque entièrement du **prix Honoré d'Urfé du roman d'amour**. Cette récompense est destinée à un **auteur francophone** non encore publié. L'initiative en revient à Pascal Clément, ancien ministre, député et président du Conseil général de la Loire ; le jury est présidé par Denis Tillinac.

• Étienne Bourgnon nous signale que le Groupement des hôteliers fribourgeois, l'Office du tourisme et Forum Fribourg ont organisé, le 27 novembre 1999, une **dictée bilingue** à laquelle ont participé 130 personnes, dont **un tiers de jeunes**.

• Il nous indique encore que lors de la 14^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (13 novembre 1999, à Paris), M. Joseph Deiss, chef du département fédéral des Affaires étrangères, a invité ses homologues à tenir en Suisse la prochaine réunion de cet organisme. Cette initiative marque la **volonté de la Suisse de s'engager davantage « dans divers domaines de l'action et de la réflexion francophones »**.

• 30 novembre 1999 : la **Conférence ministérielle de la Francophonie** réitère la ferme volonté politique de ses 51 États et gouvernements de se mobiliser activement en faveur de la **promotion de la diversité culturelle**.

• Reçue début décembre 1999, la revue *Parlements et Francophonie* (n° 108) retrace la XXIV^e session ordinaire de l'**Assemblée parlementaire de la Francophonie**, qui s'était tenue à Abidjan du 6 au 9 juillet 1998 (!).

• *W + B* (décembre 1999), sous une couverture marquée de la griffe de **Peyo**, se consacre essentiellement au sport — dont la Formule 1 — et aux produits du terroir.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Le 3 décembre, à **La Réunion**, Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a signé, à l'occasion du II^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien — placé sous la présidence de M. Jacques Chirac — un **accord de coopération entre la Commission de l'océan Indien et l'Organisation internationale de la Francophonie**.

• L'Organisation internationale de la Francophonie vient de publier le **Rapport du secrétaire général de la Francophonie de Hanoï à Moncton (1998 - 1999)**. Très complet, ce rapport présente les différentes facettes de l'action de l'OIF et offre des annexes fort utiles, notamment une liste des publications de l'OIF et deux pages explicitant les sigles en usage.

• Le 7 décembre, l'**Assemblée générale des Nations unies**, a adopté, par consensus, une résolution « portant désignation d'un coordinateur des questions ayant trait au **multilinguisme au sein de l'ONU** ».

• Le numéro de décembre 1999 de *Liaisons*, revue de l'Association francophone d'Amitié et de Liaison, apporte de nombreux renseignements utiles — en particulier une étude sur « Le français dans les institutions européennes ». Un document, joint à ladite revue, indique qu'une **Charte de partenariat existe désormais entre l'UNESCO et les Organisations internationales non gouvernementales** : celles-ci ne sont plus désormais régies par la législation nationale relative aux associations et fondations dans chaque État.

Le président Godfrain, au nom de l'AFAL et des 140 associations qu'elle rassemble, a signé cette charte. Il souhaite que les associations francophones qui donneraient suite à cet appel de l'UNESCO le signalent au secrétariat de l'AFAL.

Pour tous renseignements : Comité de liaison ONG-UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris cedex 15.

Patrick Duong, Point focal AICP,

tél. : 01 45 68 32 68 / 32 69,

télé. : 01 45 66 03 37.

Mél. : comite.liaison.ong@unesco.org,

site internet :

<http://www.ifip.or.at/UNESCO/unesco.htm>

• *Francité*, revue de la Maison de la Francité à Bruxelles, consacre ses quatre premières pages à **Marc Wilmet**, nouveau président du **Conseil supérieur de la langue française**, qui exprime son point de vue sur un certain nombre de points sensibles à propos de **la langue française d'aujourd'hui**. D'accord ou non, le lecteur se devrait de le lire et, peut-être, d'y réfléchir...

Maison de la Francité, 18 rue Joseph II, 1000 Bruxelles, tél. : (32 2) 219 49 33, mél. : francite@skynet.be

• L'**Université de Bayreuth** nous fait part des trois derniers ouvrages de sa collection « Études francophones », dont *L'Afrique centrale dans les littératures européennes*.

Pour tous renseignements, s'adresser à Bayreuther Frankophonie Studen,
J. Riesz / V. Porra (Eds) Romanistik I Universität Bayreuth - D - 95440 Bayreuth.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

l'activité déployée par la Mission **dans le monde**. Dans la revue, l'on retiendra particulièrement deux articles : « L'Union européenne, le Liban et le Moyen-Orient : perspectives d'avenir » et « La Mission laïque française en Europe ».

- La *Lettre du Haut Conseil de la Francophonie* (janvier 2000) nous propose le programme du Haut Conseil pour le biennium 2000-2001 et présente le *Cahier* (n° 8) du HCF consacré aux *Femmes en Francophonie* (disponible aux éditions de l'Harmattan, 7 rue de l'École polytechnique, 75005 Paris). Ce document est directement issu du rassemblement organisé à Luxembourg que nous évoquons ci-dessous.

- La *Conférence des femmes de la Francophonie*, les 4 et 5 février 2000, a réuni, à Luxembourg, plus de trois cents délégué(e)s dont trente-sept ministres et a clos ses travaux par une déclaration.

de chez nous

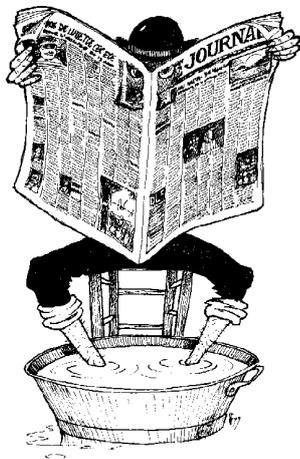
- À ce même propos l'Agence universitaire de la Francophonie a organisé, à **Dakar** le 1^{er} février, un forum « Femmes et science ». Il est envisagé de créer un **Laboratoire virtuel de recherche francophone** pour engager une véritable **fématisation de la science** pour le développement.

- La *Lettre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie* (n° 18, septembre-octobre 1999) nous apprend que le prochain **Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, à Beyrouth en 2001**, aura pour thème « Le dialogue des cultures et des civilisations ».

- À signaler : *Alliance Champlain* (n° 8) *France-Afrique du Sud* (n° 43), *France-Louisiane* (n° 98) et *Le Courrier francophone* (n° 42), édité par l'Académie francophone et composé par sa section camerounaise.

- À **Genève** se tiendra, du **3 au 7 mai**, le **Salon international du livre et de la presse**.

Jean-Pol CAPUT



LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

LABEL n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *label*, « étiquette », lui-même emprunté de l'ancien français *label*, « ruban » (voir *lambeau*).

1. DROIT DU TRAVAIL. Marque apposée sur certains produits pour garantir que l'entreprise productrice respecte les conditions de travail et de salaire prévues par la loi et par les conventions établies entre les organisations d'employeurs et les syndicats ouvriers. *Label syndical. Le label des ouvriers du Livre.*

2. COMMERCE. Marque distinctive créée par des syndicats de producteurs ou des organismes officiels, et apposée sur des marchandises pour en garantir l'origine, les conditions de fabrication. *Label d'origine. Label de conformité. Label de qualité. Labels agricoles.*

On évitera d'employer ce mot avec le sens plus large de « marque » ou d'« étiquette ». On proscriera son emploi figuré au sens de « caution, patronage, soutien », notamment dans le domaine de la politique.

LAMBEAU n. m. XII^e siècle, *label*. Probablement issu du francique **labba*, de même sens.

Morceau d'une étoffe, d'une feuille de papier, d'une pièce de cuir qui a été déchirée. *Elle a laissé un lambeau de sa robe à ces épines. Cette reliure est en lambeaux, s'en va en lambeaux, par lambeaux.*

Par ext. *Un lambeau de chair. Prélever un lambeau de peau pour le greffer.*

Fig. Partie détachée, fragment. *Je n'ai pu saisir que des lambeaux de son discours.*

LEADER (*ea* se prononce *i* ; *r* se fait entendre) n. m. XIX^e siècle. Mot anglais.

Personne qui se met à la tête d'un groupe, y occupe la première place (surtout dans le vocabulaire politique). *Le leader d'un parti, d'un syndicat. Les leaders de la majorité, de l'opposition.* Se dit aussi d'un sportif qui occupe la première place au cours d'une compétition.

Par ext. Entreprise qui occupe une position dominante dans un secteur déterminé.

Leader s'est introduit dans la langue française au XIX^e siècle. L'Académie française l'a admis dans la 8^e édition de son Dictionnaire. Néanmoins, meneur, chef, chef de file, dirigeant, etc., peuvent lui être substitués avec profit.

* Extraits du fascicule L à LÉSER (9 décembre 1999), de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

M O T S P E R D U S

BALBUTIE n. f., état habituel de qui balbutie. Ex. : « *Notre langue est celle qui a retenu le moins de ces négligences que j'appellerais volontiers des restes de la balbutie des premiers âges.* » (Diderot.)

BALIVERNER v., s'occuper de balivernes, propos frivoles, choses puérides. Ex. : « *Ils s'en vont balivernant et traînant [dans un récit].* » (Montaigne.)

« *Mais vous-même, ma mie, êtes-vous ivre ou folle
De me baliverner avec vos contes bleus ?* » (Regnard.)

BALIVERNIER n. m., celui qui dit beaucoup de balivernes. Ex. : « *J'ai l'habitude de lire tous les baliverniers pour me préparer à dormir.* » (Nodier.)

BARAGOUIN n. m. composé, dit-on, du breton *bara gwenn*, « pain blanc », exprimant la surprise de ceux qui, à leur arrivée à Rennes ou à Laval, y découvraient le pain blanc.

Langage où les mots sont tellement altérés qu'il devient inintelligible. Ex. : « *Je ne puis rien comprendre à ce baragouin.* » (Molière.)

BAVARDERIE n. f., défaut du bavard. Ex. : « *Pardonnez à mes arguments, à ma morale, à ma bavarderie.* » (Voltaire.)

BAVARDIN (en), locution particulière à Mme de Sévigné et qui signifie « dans la maison des Bavardin où l'on causait, bavardait beaucoup » (plaisanterie facile). Ex. : « *Il [Walter Scott] s'en va en Bavardin, comme parle Mme de Sévigné.* » (Chateaubriand.)

BERQUINADE n. f., du nom de Berquin, auteur d'ouvrages sentimentaux. Œuvre mièvre et sentimentale. Ex. : « *Gloire de me voir dans de petits livres de lecture pour l'école primaire. D'ailleurs, mes Bucoliques y ont un air de berquinades.* » (Jules Renard.)

BIEN-DIRE n. m., habileté à parler, s'exprimer avec facilité dans un langage agréable, élégant. Ex. :

« *Qu'eux tout seuls du bien-dire ont trouvé la méthode
Et que rien n'est parfait s'il n'est fait à leur mode.* » (Régnier.)

BIEN-DISANT adj. et n., qui parle facilement. Ex. :

« *Le bien-disant Ulysse.* » (La Fontaine.)
« *Après ceux qui font des présents,
L'amour est pour les bien-disants.* » (Régnier.)

Jean TRIBOUILLARD

M O T S N O U V E A U X *

RÉFÉRENTIEL (pour *repository*) : Ensemble structuré d'informations, utilisé pour l'exécution d'un logiciel, et constituant un cadre commun à plusieurs applications.

RÉINITIALISER (pour *reset [to]*) : Remettre un système informatique ou une application dans son état initial.

SCANNEUR (pour *scanner*) : Numériseur à balayage pouvant inclure un traitement de l'information numérisée. (Voir aussi : NUMÉRISEUR.)

RÉSEAU INFORMATIQUE (pour *computer network*) : Ensemble des moyens matériels et logiciels mis en œuvre pour assurer les communications entre ordinateurs, stations de travail et terminaux informatiques. (Abréviation : RÉSEAU.)

Note : Tout ou partie de ces matériels peuvent être considérés comme faisant partie du réseau.

ADMINISTRATEUR DE SITE, DE SERVEUR (pour *webmaster*) : Personne chargée de la maintenance et du suivi d'un site ou d'un serveur sur la toile d'araignée mondiale.

ADRESSE UNIVERSELLE (pour *uniform resource locator, universal resource locator, URL*) : Dénomination unique à caractère universel qui permet de localiser une ressource ou un document sur l'internet, et qui indique la méthode pour y accéder, le nom du serveur et le chemin à l'intérieur du serveur.

Note : Par exemple, l'adresse universelle de la page d'accueil de la Délégation générale à la langue française est :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/accueil.htm>

Elle comprend trois parties :

- **http** indique la méthode d'accès ;
- **www.culture.gouv.fr** est le nom du serveur du ministère de la Culture et de la Communication en France sur la toile d'araignée mondiale ;
- **culture/dglf/accueil.htm** est le chemin d'accès au document.

* Extraits des fascicules – *Vocabulaire de l'informatique* (10 octobre 1998) et *Vocabulaire de l'internet* (16 mars 1999) – publiés au *Journal officiel* et disponibles à la Délégation générale à la langue française, 6, rue des Pyramides, 75001 Paris, tél. : 01 40 15 80 00, téléc. : 01 40 15 36 76.

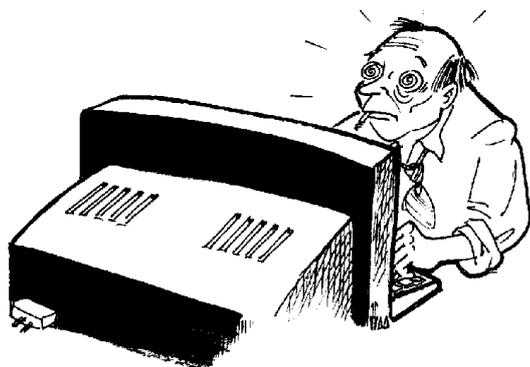
TENDANCE, OUTRANCES : LE PRÉFIXE *CYBER*

La *cybernausée* nous guette !

Laissant loin derrière les préfixes *euro* et *télé*, déjà usés et abusés, *cyber* n'aura bientôt pour limite à son utilisation que l'imagination des publicitaires et des journalistes. Le village planétaire de McLuhan est devenu *cyberplanète* ; nous voici aujourd'hui catapultés, sans grand espoir de retour, dans le *cybermonde* !

Certains termes ont déjà droit de cité dans les dictionnaires : avec l'aval de Larousse, Hachette ou Robert, dans les *cybercafés*, sur écran d'ordinateurs, *cybernautes* ou internautes découvrent le *cyberespace*, l'ensemble – qu'il faut avouer prodigieux – d'informations et de moyens de communication disponibles sur internet.

Qui sont ces êtres asservis à leurs écrans ? Des *cyberquidams* que l'on peut suivre à la trace sur la Toile, au grand dam de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ; des *cybermaniaques*, « accros » des « drogues virtuelles » que sont les jeux vidéo ; tout simplement des *cyberclients* qui achètent des livres,



des disques ou des cédéroms dans les *cyberlibrairies*, du vin dans les *cybercaves*, des *cybervoyages* aux enchères chez les voyageurs ayant leur propre site internet. Car tout est facile et permis dans cette *cyberzone* de libre-échange où les transactions se font entre un client de Bangkok et un fournisseur établi à Reykjavik.

Que de *cyberachats* inutiles et parfois coûteux, sous prétexte de *cyberaubaines*, pour les *cyberconsommateurs* de ce *cybermarché* tentateur ! La *cyberéconomie* se porte fort bien.

Tout n'est pas payant dans le *cybermonde* : vous pouvez déjà y consulter vos journaux favoris et les *cyberconcerts* sont en passe de détrôner les disques vinyle, cassettes et disques compacts, puisque les œuvres musicales – certaines à l'instigation même de leurs créateurs – pourront être téléchargées gratuitement par les mélomanes.

Tout n'est pas honnête non plus dans le *cybermonde* : la *cyberdélinquance* se fait quotidiennement plus raffinée et plus efficace ; on assiste à l'émergence d'un terrorisme *cyberspatial* où certains n'hésitent pas à se livrer à des *cybercasses* en s'introduisant en fraude sur les sites hautement protégés (Nasa, CIA ou ministère de la Défense américain) ; le Pentagone a dû créer ses « *cybertroops* », unités contre le piratage informatique ; en France, ils ont pour nom *cyberflics*. Quant aux « doux penseurs de la *cyberguerre* », ils conçoivent aujourd'hui des conflits où, pour « subjuguier l'adversaire, il suffirait de subjuguier ses structures de commandement, de communication et de pensée, plutôt que d'entreprendre sa destruction physique... ». Dieu, que la guerre sera jolie !

Si vous êtes lassés par la *cybercélébration* tous azimuts de la globalisation, de la démocratisation et de la fiabilité des nouvelles techniques de l'information, si vous n'êtes heureux qu'un marteau à la main et des semences de tapissier entre les lèvres, alors, n'hésitez pas à vous rendre sur le site d'un grand magasin parisien dont le rayon quincaillerie a fait la renommée. Vous pourrez partager vos astuces avec d'autres bricoleurs. L'adresse ? :

www.cyberbricoleur.com

Élisabeth de LEPARDA

Ces termes (à l'exception de « cybernausée », néologisme créé pour les besoins de cet article) ont été relevés entre avril 1999 et février 2000 dans : *Télérama*, *Le Monde*, *L'Événement du jeudi*, *Le Monde diplomatique*, *L'Express*, *Le Point*, *Le Figaro* et *Le Nouvel Observateur*.

TERME, THERME ET TERMITE

En Grèce antique, autour de chacune des deux bornes (*terma*) du champ de courses, tournaient les chars. Venus de l'indo-européen, la racine *ter*, « user en frottant », donc « traverser », conduisit au sanscrit *tarami*, « traverser ». *Terma biotou* était la fin de la vie. *Termôn* est la limite.



Le latin en fit *termes* : intervalle entre deux limites, compris aussi bien dans le temps que dans l'espace. Les limites des champs étaient confiées au dieu *Terminus*, divinité agricole, personnifiant toute borne. Sa chapelle se dressait sur le Capitole à l'intérieur même du temple de Jupiter. *Terme* devint ensuite une expression de statuaire pour une figure d'homme à la partie inférieure en forme de gaine. Au cours d'une visite du parc de Versailles, Musset s'écrie :

« *Vieux Satyres, Termes grognons* » (« Sur trois marches de marbre rose »).

Passé au français (Oresme, XIV^e siècle), *terminus* signifiera « définition ». Promoteurs, les chemins de fer britanniques utiliseront le mot, au sens de « dernière station d'une ligne » et il qualifiera des hôtels situés près des gares. Quelle chute de prestige progressive ! Mais le terminus des aéroports est maintenant supplanté par l'anglais *terminal*, issu du *terminalis* latin. Ne parlons-nous pas aussi de *classes terminales* ?

En 1283 apparut *terme*, d'abord pour des opérations financières (il en est resté « payer son terme » pour un loyer portant sur trois mois). Puis, comme en latin, le sens s'est étendu à l'espace temporel : on parle de *court* et de *moyen terme*, d'une *grossesse à terme*... Littré précise : le terme est un point ; les limites sont une ligne ; les bornes un obstacle. Les sens de *terme* sont multiples dans le langage courant et en mathématiques : *les termes usités, les termes d'une formule, un terme de métier, en d'autres termes*...

Terminer, c'est donc mener un travail à son terme, atteindre la limite finale. *Terminer* et *terminaison* sont très vieux (XII^e s.). Né au XVIII^e siècle, *terminologie* connaît le succès en raison de la faveur excessive des mots en *logie*. C'est « l'ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art » ; ce peut être aussi la langue particulière que se fait chaque auteur.

Termineur se dit en génétique d'une séquence d'ADN favorisant l'arrêt de la transcription.

Déterminer mérite plus d'attention. C'est « préciser exactement les deux bornes, le point de départ et le point d'arrivée ». Or, en deux occasions au moins, apparaît fréquemment ce verbe *déterminer*, dans le langage social et analytique. Ce mot, qui sonne bien, est souvent utilisé dans le discours des revendications syndicales, à la place d'*être décidé à*. Dire « nous sommes déterminés » signifie que la position adoptée se situe exactement entre deux limites à ne pas outrepasser.

En langage analytique, on a tendance, par anglicisme, à mettre *déterminer* à toutes les sauces. Si ce mot est bien choisi pour toute analyse qualitative — on détermine la nature d'un élément chimique, l'espèce d'une plante, d'un animal... — il ne convient point lorsque intervient une note quantitative. *To determine* doit être traduit par « doser, mesurer ». À l'inverse, en raison de cette même pression anglo-américaine, *dose* et *dosage*, mots qui confèrent un sens quantitatif précis à une analyse physique ou chimique, sont exposés à tous les vents, puisque maintenant affublés de sens relatifs, par exemple, à la quantité d'un principe actif dans un médicament terminé : *faible dose, dosage fort*.

Nombreux sont les mots dérivés : *déterminable, détermination, déterminatif* (terme de grammaire en particulier), *indétermination* (principe en mathématiques), *indéterminé* et *indéterminable, prédéterminer* et *prédétermination, déterminisme* et *déterministe* (en philosophie).

Lorsque l'on prétend simplifier notre langue en lui appliquant la réforme entreprise au début du siècle par nos amis espagnols, italiens et portugais, qui ont remplacé le *ch* et le *ph* grecs par *c* et *f* respectivement, on favorise de belles confusions dans l'esprit de tous. Comment différencier alors *terme, therme, thermie*, donnant l'idée de chaleur, de sources thermales, enfin *termite*, réminiscence de *tarmes*, employé par Pline pour désigner un ver qui ronge le bois ?

Mettons donc un terme à nos propos sans coup de chaleur !

Pierre DELAVEAU

Cercle Ambroise-Paré

BOGUE - BUG - BUGABOO



Bogue a eu, pendant trois siècles, trois sens :

1. au genre féminin, l'enveloppe piquante de la châtaigne. Probablement dérivé du terme gaulois *bulgah*, ayant le sens d'«enveloppe», de « sac ».

2. la pelle qu'on utilise par exemple sur les plages atlantiques lors des marées noires, dérivé de l'italien *boga*.

3. au genre masculin, le poisson méditerranéen à petite bouche (du latin *boca*) et aux dents acérées.

Depuis peu de temps, *bogue*, cette fois au genre masculin, a un quatrième sens : celui dont on nous a rebattu les oreilles pendant des mois à propos du passage à l'an 2000, dernière année du siècle.

L'origine est le substantif américain *bug*, qui désigne tout insecte désagréable ou nuisible, du *bedbug*, « punaise », au *chinchbug*, ce *blissus leucopterus* qui ravage le blé en herbe. Un *bugger*, nous précise le dictionnaire *Webster's*, est à New York vulgairement un « casse-pieds », si la connotation est péjorative, et un « mec », si elle est affectueuse. *Webster's* soutient la thèse que l'origine remonterait au normand *bougre* (XII^e s.), dérivé du latin *bulgarus*, « Bulgare », dont le sens avait évolué vers « hérétique », puis « homosexuel », en raison des mœurs prêtées aux hérétiques de ce pays. L'*Oxford English Dictionary* fait de son côté dériver *bug* du lithuanien *baugus*, « bête qui fait peur », lui-même dérivé du verbe sanskrit *bhuj*, « détourner le regard par peur ». Quant à *bugaboo*, c'est « la bête noire, le cauchemar ».

Bogue, au sens d'« erreur informatique », est l'équivalent de *bug* par choix de l'Administration (arrêté du 30 décembre 1983, qui lui attribue le genre féminin), choix dicté par son assonance avec le terme américain qui commençait alors à se répandre. Le mot français a eu du mal à s'implanter, mais son avatar fin de siècle semble l'avoir bien ancré dans l'usage, avec son nouveau genre masculin.

Mais comment ce mot *bug* en était-il venu à désigner une source d'erreur en informatique ?

La première machine à calculer a été montée par Blaise Pascal en 1642. Mais c'est l'ingénieur américain Herman Hollerith, qui, en 1885, inventa la première machine à cartes perforées. En 1890, lors du premier recensement des États-Unis, l'Oncle Sam en vulgarisa l'utilisation. En 1926, le Norvégien Frederik Bull améliora considérablement l'appareil. En 1944, l'automatisation intégrale fut réalisée à l'aide d'un ordinateur volumineux (54 m³) fonctionnant grâce à 18 000 tubes électroniques, produisant une chaleur intense.

Avant l'usage de la climatisation, cette chaleur attirait cancrelats et autres insectes (*bugs*) qui élurent domicile entre les tubes et parmi les câbles de l'ordinateur, provoquant parfois des courts-circuits dommageables et, partant, des erreurs de calcul. C'est ainsi que tout ennui informatique grave fut appelé *bug*, si vous choisissez de faire confiance à cette explication, amusante mais un peu fragile !

Bernie de TOURS

TIRE-MONDE : LE PLUS BEAU DES MÉTIERS

La masculinisation du nom de sage-femme est bien perçue comme le comble du mauvais goût puisqu'il est préconisé, pour métier d'homme, *homme sage-femme*. Or, si l'on se penche sur la langue française, en particulier dans *Pour tout l'or des mots*, de Claude Gagnière (p. 666), on lit dans la liste des mots obsolètes : « *Tire-monde* : n. f. Mot qui n'est employé que dans l'expression Madame Tire-Monde, qui se dit populairement pour une sage-femme. »

Au lieu de créer un mot triple composé, ce vieux mot désuet et même archaïque, en devenant masculin, s'appliquerait bien à ce métier d'homme : Monsieur Tire-Monde.

Bernard GAUDIN

NDLR : Rappelons que l'Académie a proposé le nom plus sérieux de *maïeuticien* ou *maïeutiste*. Ont par ailleurs été avancés (sans succès) : *matron*, *sage-homme* et *parturologue*.

GLISSEMENTS ET DÉRAPAGES

Plongeons encore une fois dans la jungle des glissements de sens de certains mots d'usage courant, qui en arrivent, par tolérances accumulées, à présenter des dérives sérieuses et des dérapages incontrôlés, si ce n'est des contresens purs et simples !

Contentons-nous d'examiner le cas de deux termes très employés et très galvaudés : les adjectifs *incommensurable* et *conséquent*.

Incommensurable est un terme issu du langage mathématique qui signifie « qui n'a pas de commune mesure avec la grandeur choisie comme référence » ; c'est le cas de la diagonale du carré par rapport au côté de celui-ci, de la circonférence du cercle par rapport à son rayon.

On voit immédiatement que l'incommensurabilité nécessite l'intervention de deux grandeurs que l'on compare ; on n'est pas incommensurable tout seul, mais par rapport à autre chose.

Or, ce mot, qui semble jouir d'un prestige hors de proportion avec son sens (ne disons pas « d'un prestige incommensurable »), a fini par désigner un objet d'une grandeur ou d'une étendue extraordinaires, que l'esprit humain a du mal à concevoir. Il a fini par acquérir dans le langage pseudo-scientifique le sens d'*immense* et de *démesuré*, au point que l'usage mathématique a dû lui substituer le terme d'*irrationnel*, c'est-à-dire non réductible à une fraction rationnelle, pour désigner le type de nombres incommensurables avec l'unité.

Il est probable que l'emploi vicieux de ce terme s'est propagé à cause d'une certaine parenté de prononciation avec le mot *immense* ; mais ce glissement sémantique est tellement ancré dans les esprits que les meilleurs dictionnaires acceptent le sens erroné de ce mot, sans préciser, ce qu'ils faisaient naguère, qu'il s'agit d'une extension du sens propre du terme.

Que dire alors du mot *conséquent*, qui semble en passe d'emprunter la même voie, mais dont il n'est pas trop tard pour arrêter la progression ?

Étymologiquement, cet adjectif qualifie une personne qui agit de façon logique, en accord avec elle-même, une situation ou une action qui découle nécessairement d'une précédente.

L'utilisation de ce terme dans le sens de *considérable* ou d'*important* est fautive et ne doit pas être encouragée. À l'heure actuelle, les dictionnaires indiquent encore que ce dernier emploi est familier et critiquable, alors qu'il était prohibé dans les éditions du début du siècle ; mais on sent venir le jour où *conséquent*, accompagné d'un hochement de tête significatif, acquerra le droit de signifier ce qu'il ne signifie pas.

Et on aura beau jeu alors de parler d'inconséquence !

Joseph SANS
Cercle Blaise-Pascal

Toute notre reconnaissance va aux mécènes qui,
par leur générosité, soutiennent notre action :
Groupe des Éditions du Rocher - Jean-Paul Bertrand éditeur,
et notre ami **M. Serge Kampf.**

TIRER DES CONSÉQUENCES ?

À en juger par ce qu'ils nous disent à la radio, à la télévision, nos hommes politiques, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont souvent appelés à prendre des décisions à la lumière de faits de la vie quotidienne intéressant des fonctions électives dont la pérennité n'est jamais assurée. C'est ainsi que, confrontés aux mesures à retenir, ils usent indifféremment de plusieurs formules, telles que « tirer un enseignement, une leçon, des conclusions », qui ne provoquent de ma part nulle observation. Par contre, mon accord tend à se mitiger lorsque nos dignes représentants se déclarent disposés à « tirer des conséquences ». En voici la raison :

Né du latin *cum*, « avec, tout à fait », et *sequi*, « suivre », le mot *conséquence* s'inscrit dans une famille dont ce dernier verbe est le chef (ce que les grammairiens appellent un *déverbal*). Aussi comporte-t-il une idée de mouvement où, provoqués par d'autres, des faits leur font suite, leur sont consécutifs, et permet-il d'affirmer qu'on ne tire pas des conséquences, car elles se tirent d'elles-mêmes. Mieux vaut donc remplacer ce verbe malvenu, suivant le cas, par *attendre*, *espérer*, *redouter*, *prévoir*...



Et, bien qu'inscrit au nombre des fustigeurs, je cède à la prudence en consultant les lexicographes, dont j'attends une nécessaire approbation. Las ! je ne reçois d'eux nul soutien puisque tous, de Littré jusqu'aux Académiciens, retiennent l'expression en cause.

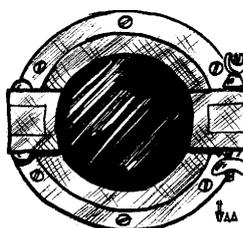
Comment ne pas craindre, alors, qu'à perdurer une telle position de ma part ne... tire à conséquence ?

Jean TRIBOUILLARD

H

La lettre *h* n'est ni une consonne ni une voyelle, elle ne se prononce jamais. Les Grecs, qui nous ont donné tant de mots commençant par *h*, ne la connaissaient pas. Pourtant, la voyelle initiale de certains de leurs mots était aspirée. Pour marquer cette aspiration, ils utilisaient un genre d'accent, placé au-dessus de la voyelle, nommé *esprit*, en forme de croissant de lune, ouvert à droite si la voyelle était aspirée, à gauche si la voyelle ne l'était pas.

Les Latins supprimèrent aussi le *h*. Le vieux français rétablit le *h* devant la voyelle aspirée des mots d'origine grecque et latine, non pour marquer l'aspiration mais seulement pour rappeler l'étymologie. Pourquoi ? Simplement parce qu'à la même époque arrivaient en grand nombre des mots d'origine germanique ayant tous, sans exception, un *h* aspiré : *hallebarde*, *hache*, *hameau*, *haricot*, *hareng*, *hublot*.



Le *h* des mots d'origine grecque n'est plus aspiré, sa présence rappelle que le mot grec avait un esprit ouvert à droite : *hélice*, *hémisphère*, *histoire*, *hydrogène*. Il y a quelques exceptions pour des raisons euphoniques : *héros*, *halo* ; mais les dérivés de *héros* reprennent leur *h* non aspiré, *héroïne*, *héroïque*.

Quelques mots d'origine étrangère, introduits en français tardivement, ont un *h* aspiré non pas étymologique mais probablement analogique : *harem*, *hasard*, *hamac*, *hara-kiri*, *horde*, *hongre*, *hussard*.

Quelques mots d'origine latine mais sans *h* en ont pris un tardivement pour éviter une confusion entre *u* et *v* : *huile*, *huis*, *huit*, *huître* écrits en vieux français *uile*, *uis*, *uit*, *uistre*.

Philippe LASSERRE

Section de Bordeaux

L'ESPRIT DE CONFUSION ou l'art de fabriquer de petits monstres

La recette est simple. Prenons par exemple les expressions *loin de là* et *il s'en faut*, toutes les deux claires et éprouvées par des siècles de bon sens. Mélangeons-les vivement, on obtient : « *Loin s'en faut* », qui n'a aucun sens — du moins logique.

« *La situation ne s'améliore pas, loin s'en faut* », nous disent nos messieurs de la télévision, sans sourciller.

Autre exemple :

« *Le gouvernement a pris de sévères mesures à l'encontre des chauffards.* »

Contre suffisait. Toutefois on pourrait dire qu'il a pris ces mesures *à l'encontre de* ses traditions ou, peut-être, de son bon cœur naturel.

Dans un ordre d'idées un peu similaire, je remarque que la locution *par rapport à* connaît une fortune égale à celle de la préposition *à*, employée souvent, au lieu de *en* ou au lieu de *de*, comme passe-partout (des prix *à* la hausse, la capacité *à* faire, etc.). Ainsi :

« *Jean a des ennuis par rapport à sa femme, à son nouveau métier, à son chef, etc.* » Visiblement, celui qui écrit cette phrase entretient de mauvais rapports avec la langue. Autrement, il saurait qu'il a le choix entre *avec* et *en ce qui concerne* ou *concernant*, *en ce qui touche* ou *touchant*, *en ce qui regarde* ou *regardant*, sans parler, évidemment, de *dans ses rapports avec*, ou même *à propos de*, *à cause de...*

Remarquons enfin, pour terminer ce premier lot, qu'*a priori*, qui est du langage scientifique ou philosophique, tend trop souvent, précisément en raison de cette qualité relevée, à se substituer à *à première vue*, trop simple sans doute.

Michel GUIMBAL

UNE PETITE NÉGLIGENCE

Dans le numéro 192 de *DLF* (« Le martyr du français », de François Thouvenin, p. 44) sont évoqués les principaux facteurs qui risquent de précipiter l'abâtardissement de notre langue.

Il manque celui qui semble le plus anodin et dont on parle rarement. Cependant, de plus en plus nombreux sont, maintenant, ceux qui se rendent compte à quel point il menace insidieusement les structures de notre langue. Il s'agit, dans la lecture courante, du rejet quasi officiel de cette bonne diction qui facilite, quel que soit l'accent du terroir, l'acquisition d'une orthographe et d'une élocution correctes.

Ainsi, avant de prendre son congé de maladie, une institutrice⁽¹⁾ demanda à son remplaçant de bien vouloir y veiller, en exigeant, en particulier, le respect des liaisons et des élisions de l'*e* muet. Stupéfait, le jeune homme s'écria : « Mais... cela ne se fait plus !... C'est vieux jeu !... C'est dépassé ! »

Il est vrai que les problèmes de l'illettrisme sont tellement impérieux que rejeter cette discipline simple et facile de la lecture à haute voix semble une omission insignifiante et sans conséquence. Alors, à partir de l'école primaire surchargée, cette petite négligence arrive à s'insinuer sournoisement dans tous les esprits et, quels que soient leurs diplômes, leur culture, leurs dons, de plus en plus nombreux sont les Français qui n'y font presque plus attention.

Pourtant, souples ou franches, les liaisons, et surtout les élisions de l'*e* muet, suscitent dans tous les textes, des modulations qui, en soulignant la syntaxe, rendent les intonations exigées par le sens plus précises, plus justes, ce qui donne à l'accent grammatical de la phrase un relief qui facilite la compréhension des accords.

Dans mon enfance, les maîtres d'école de la III^e République nous le démontraient, surtout pendant la dictée. Ils l'exigeaient dans la lecture

(1) Jacqueline Candello, prix José-Maria de Heredia de l'Académie française.

à haute voix et surtout dans la déclamation des récitations qui, faciles à retenir, grâce au respect de la « juste cadence », devenaient, suivant l'expression de Maurice Druon, « des modèles parfaits de langage ». Quand ils ont été obligés de s'expatrier en Amérique, ceux dont la langue maternelle était un dialecte provençal⁽²⁾ les ont emportées dans leur cœur et n'ont jamais oublié le français qu'ils avaient appris à l'école du village.

En effet, par le nombre de syllabes prononcées, leur durée, leur intensité, la place des silences, on constate que, dans les poèmes, cette discipline simple et facile de la lecture courante ajoute, à l'accent grammatical et sémantique, ce rythme particulier qui distingue la poésie de la prose, comme la musique du simple bruit, et développe la mémoire des enfants, qui s'enrichit de la phonétique d'un français correct.

Si la lecture bafoue les signes d'une écriture qui a mis tant de siècles à émerger du latin, à s'imposer et faciliter l'essor de la langue, l'oreille s'émousse. Alors pourquoi noter dans l'écrit ce qui, n'étant plus audible, se comprend mal ?

Dans ce diabolique cercle vicieux où elle est entraînée de plus en plus vite, notre langue va-t-elle dégénérer jusqu'au... *céfran* ?

Entre les enseignants qui luttent contre l'illettrisme des enfants les moins favorisés, et ceux qui œuvrent pour la sauvegarde de toutes les richesses littéraires, artistiques et humanistes de notre langue, il y a ceux qui, bien intentionnés, s'imaginent qu'en arrachant les vieilles racines d'une langue, arbre de vie et d'amour de tout un peuple, on la fera monter plus haut vers le ciel.

Il y a aussi une multitude d'enfants qui, tout en sachant lire couramment, n'ont jamais appris cette discipline facile de la lecture correcte.

(2) Le gavot.

Beaucoup d'entre eux, sans le secours de cette diction qui met en relief la syntaxe, arrivent au collège en traînant jusqu'au lycée et jusqu'à la faculté des fautes d'orthographe. D'autres, favorisés par leur vivacité d'esprit ou un meilleur soutien, surmontent ce handicap et font des études brillantes.

Bientôt, ils auront tous, à leur tour, des responsabilités envers des enfants, envers des adultes. Ils devront servir d'exemple, quelle que soit leur profession, et surtout s'ils sont enseignants. Seront-ils suffisamment armés pour cela ?

Il est donc urgent d'aller vers eux. Causeries et conférences ne suffisent pas. Il faut, sous le patronage des sociétés littéraires dont chacun de nous fait partie, et bien entendu avec le soutien de Défense de la langue française qui nous éclaire, coordonne nos efforts et peut agir en haut lieu, il faut multiplier les interventions dans les écoles primaires et secondaires.

Beaucoup d'enseignants, conscients de la gravité de ce problème, sont heureux de notre aide.

Avec les poèmes, expression suprême de la langue, il est plus facile de démontrer aux enfants combien l'oral et l'écrit sont intimement liés.

Mais c'est également avec les poèmes qu'ils arrivent à bien comprendre qu'au-delà des modes, notre langue est un lien entre tous les Français et que, dans l'Europe et le monde, elle est messagère d'un pur humanisme. Alors ils sont conscients du devoir de lui donner la première place dans leur cœur, de la protéger et de la servir.

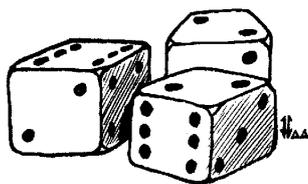
Marie-Thérèse HORTE-MALET

UN AIR DE RESSEMBLANCE

De nombreux mots présentent une similitude par le sens ou la forme. On les classe en plusieurs catégories.

Les synonymes : dire qu'ils ont le même sens doit se comprendre d'un point de vue élargi ; ce sont des mots rattachés par une idée dont ils expriment des nuances différentes : fracas, vacarme, charivari ont un point commun, celui de bruit intense, mais ne sont pas interchangeables. Essayons de préciser : *fracas* fait penser à une explosion, ou à des objets qui se heurtent violemment, *vacarme* à des désordres sonores d'origine humaine (cris, choses manipulées sans précautions...), *charivari* à un chahut, un ensemble de bruits discordants. Les synonymes parfaits, présentant une identité absolue, sont donc rarissimes. En voici quatre paires (liste non exhaustive) : *zézayer* et *zozoter* ; *indigène* (d'origine latine) et *autochtone* (d'origine grecque), « qui vit sur la terre où il est né » ; *monozygote* et *univitellin* qui se disent de jumeaux nés de la division d'un œuf unique, souvent appelés maladroitement « vrais jumeaux » ; *hasard* (de l'arabe *az-zahr*) et *aléa* (mot latin d'origine

inconnue). Coïncidence, désignant tous deux un fait fortuit, non prévisible, ils ont exactement la même traduction : « jeu de dés » (qui, pour le latin, finira par devenir *dé* tout court). Nous connaissons la phrase que, selon Suétone et Plutarque, César aurait prononcée au moment de franchir le fleuve



Rubicon, alors qu'il n'en avait pas reçu du Sénat l'autorisation : « *Alea jacta est* », « Les dés sont jetés » (le dé est jeté).

Les homonymes sont de deux sortes :

– **homophones** (*homoios* « semblable » et *phônê* « son ») avec une conformité de sons, mais non d'orthographe : far, fard, phare ; ter, terre, taire ; air, ère, haire, erre, aire, hère.

– **homographes** (*homoios* et *graphein* « écrire ») quand ils possèdent une identité d'orthographe avec des étymologies

distinctes : *pêche*, « fruit » et *pêche*, « action d'attraper des poissons » ; *bière*, « cercueil » (d'après le francique *bera* « civière ») et *bière*, boisson (d'après le néerlandais *bier*, nom donné à une cervoise aromatisée au houblon) ; *aube*, « robe », *aube* (point du jour) et *aube*, « palette d'une roue hydraulique ».

Les mots dédoublés sont un seul terme ayant changé de signification en changeant de genre : **un solde, une solde** ; **un critique, une critique** ; **un manœuvre, une manœuvre** ; **un pendule, une pendule** (même étymologie, même orthographe, même prononciation). Remarquons d'ailleurs que *le critique* fait de *la critique*, et que *la pendule* fonctionne grâce à *un pendule* ! Mais on est en droit de se demander quel rapport de sens peut exister entre **le cartouche**, petit encadré rectangulaire ou ovale enfermant un bref texte explicatif ou un titre, sous une carte, un plan, et **la cartouche**, munition introduite dans une arme à feu ; c'est l'idée d'origine d'une enveloppe destinée à recevoir quelque chose : le mot vient de l'italien *cartuccio*, « cornet de papier ».

Les doublets ont entre eux un air de famille parce qu'ils sont issus du même père : un mot latin qui en engendre deux, l'un populaire et l'autre savant. Exemples : *potionem* donne *poison* (pop.) et *potion* (sav.) ; *navigare* produit *nager* (pop.) et *naviguer* (sav.) ; *hôtél* / *hôpital* ; *aigre* / *âcre* ; *serment* / *sacrement* ; *évier* / *aquarium* ; *mâcher* / *mastiquer* ; *sûreté* / *sécurité* ; *sanglier* / *singulier* (le sanglier est le *porcus singularis*, « porc sauvage solitaire »). D'origine grecque, signalons les doublets *colère* et *choléra* (dans les deux cas « maladie de la bile, mauvaise humeur » où *humeur* se prend au sens de « sécrétion, fluide physiologique » dans le charabia pédant des médiocres médiévaux), et, d'origine arabe (emprunté par cette langue au persan), *douane* et *divan* [diwân].

Les paronymes : abondants en français, ils présentent une fausse ressemblance à la lecture ou à l'audition (parfois les deux ensemble) sans avoir aucun lien. Exemples : *raquette* et *raclette* ; *percepteur* et *précepteur* ; *acceptation* (du verbe accepter) et *acception*, « sens

particulier d'un mot » ; *avarie*, « dommage survenu à un véhicule, un navire » et *avanie*, « insulte, affront public ». Ils sont générateurs de confusions, de lapsus, et propices aux jeux de mots.

Les hétérophones (de *phônê* « son » et *heteros* « autre ») ne sont mentionnés pratiquement nulle part. Inutile de les chercher dans les dictionnaires d'usage ; ce sont des curiosités, car bien qu'ayant des orthographes rigoureusement identiques, ils se prononcent différemment : *Mes fils posent des fils électriques. On ne peut pas se fier à cet homme fier. En l'absence du président, ses adjoints président la réunion. Nous notions soigneusement ces notions qui nous étaient exposées.*

Jacques PÉPIN

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Entendu à l'antenne

« Ils vont à Le Thor »

On ne va pas « à Le Thor », on va *au Thor*, comme on va *au Havre* ou *au Mans*. En effet, même lorsque l'article défini *le* fait partie d'un nom propre, il se contracte avec la proposition *à* en *au*. Il est vrai que le bon exemple n'est pas toujours donné par les professionnels des transports. Ainsi a-t-on pu entendre un employé de la SNCF annoncer à plusieurs reprises : « Arrivée à Le Havre. »

« Chaque trois mois »

L'adjectif indéfini *chaque* n'ayant pas de pluriel, la locution « chaque trois mois » (qui appartient à un registre de langue très familier) doit être remplacée par *tous les trois mois*.

Lu à l'écran

« Tous les vendredi »

On a pu récemment voir en incrustation sur une chaîne de télévision : « tous les vendredi ». Cette coquille a déjà été relevée plusieurs fois dans cette rubrique. Les jours de la semaine ne sont pas des substantifs invariables et par conséquent ils doivent prendre la marque du pluriel : *tous les vendredis*.

* Numéro 123 (décembre 1999).

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN IR : PARTICIPE PASSÉ EN I.

SAILLIR Ce verbe a deux sens :

1. « Former un relief ».

Il est défectif ; il ne possède que les 3^e personnes du singulier et du pluriel de tous les temps et de tous les modes ainsi que les participes et l'infinitif. *La corniche saille, saillait, saillit, saillera, saillerait, a sailli, saillant de la façade.*

2. « Couvrir la femelle (en parlant du mâle), jaillir ».

Il est défectif et possède les mêmes personnes que le précédent. Rappelons qu'il appartient à la 2^e conjugaison. *Le sang saillit, saillissait, saillit, saillira, saillirait, a sailli, saillissant de la plaie.*

Mais ses deux composés **ASSAILLIR** et **TRESSAILLIR** ne sont pas défectifs et se conjuguent sur la 3^e conjugaison. *J'assaille, assaillais, assaillis, assaillirai(s), assaillant ; je tressaille, tressaillais, tressaillis, tressaillirai(s), tressaillant.*

Attention aux fautes fréquentes :

— au présent de l'indicatif : « j'assaillis », « je tressaillis », comme un verbe de la 2^e conjugaison ;

— au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel : « j'assaillirai(s) », « je tressaillirai(s) », formes attirées par le modèle *cueillir*.

SERVIR Aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, il perd la consonne finale du radical (cf. *dormir*) : *je sers, tu sers, il sert, nous servons, je servais, je servis, je servirai(s), servant.*

Il a deux composés **DESSERVIR** et **RESSERVIR**, qui se conjuguent comme *servir*.

Ce verbe est entré dans la langue française au X^e siècle directement à partir du latin *servire*, « être esclave, servir quelqu'un ». Mais au XII^e siècle, le vieux français a forgé à partir de *serf, serve*, un nouveau verbe, *asservir*, qui a suivi normalement la 2^e conjugaison, d'où les formes *j'asservis, j'asservissais, asservissant.*

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...**Faire chou blanc.**

Faire chou blanc, c'est subir un échec. L'expression s'est d'abord employée au jeu de quilles, aux boules, au sens de « faire une partie sans marquer un point » (Académie, édition de 1835). Voici ce qu'écrivit Littré à cet égard : « *M. Jaubert, dans son Glossaire, dit que chou est ici pour coup, par suite de la prédominance du ch dans l'idiome du Berry. Si on n'admet pas cette explication, la locution reste tout à fait obscure.* »

Trier sur le volet.

Il faut savoir que le volet en question est une sorte de tamis en forme de claie appelé à trier les graines en les faisant sauter au vent. Laissons à Furetière le soin d'expliquer l'expression : « *On dit proverbialement et figurément que des gens sont triés sur le volet, que des choses sont choisies sur le volet, quand ce sont des personnes et des choses choisies, comme si on les avait mises sur un ais (planche) ou une tablette, sur un volet pour les éplucher et pour les choisir.* »

Mi-figue, mi-raisin.

Littré cite Gaignières quand il écrit : « *Les Vénitiens faisaient autrefois le commerce de raisin de Corinthe, qui était rare et cher ; ceux du pays où ils le prenaient, voulant gagner davantage, s'avisèrent de mêler des figues parmi le raisin de Corinthe ; cette fraude donna lieu au proverbe qui veut dire "moitié bon, moitié mauvais".* » Une telle explication sur l'origine de l'expression *mi-figue, mi-raisin* qui évoque une attitude ambiguë, mitigée, faite de satisfaction et de mécontentement, de sérieux et de plaisant, est par certains contestée. Il ne paraît pas inutile de nommer ici Marcel Proust qui, à la locution en cause, semble préférer la variante *ni figue, ni raisin* : « *Voilà au moins un homme qui vous dit carrément sa façon de penser. Ça vous plaît ou ça ne vous plaît pas. Ce n'est pas comme l'autre qui n'est jamais ni figue, ni raisin.* »

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite)**MÉTAPLASME** (suite et fin)

6. PARONOMASE n. f. (du grec PAR-ONOMASIA, « nom voisin »). Il s'agit de l'utilisation, dans une même phrase, de deux paronymes, mots de sonorité voisine.

Qui vivra verra. Qui se ressemble s'assemble.

En cette conjoncture, on ne peut faire que des conjectures.

Amantes sunt amentes. (« Les amants sont fous. »)

7. TAUTOGRAMME n. m. (du grec TAUTO-GRAMMA, « la même lettre »). Il s'agit d'une variété d'allitération ne portant que sur la consonne initiale de tous les mots d'une phrase.

Pierre paya puis partit pour Paris.

« *Sol solus soles solari.* » (« Soleil, tu es le seul dont l'habitude est de reconforter. ») (Inscription d'un cadran solaire.)

Dans cette phrase, il y a en outre une deuxième **allitération** avec les quatre *l* et une **assonance** avec les quatre *o*.

Ce procédé utilisé dans un vers s'appelle rime sénée.

« *Sombre, songeant, sans sûre soutenance.* » (Marot.)

« *Ma mer, m'amie, me murmure.* » (Robert Desnos.)

POLYPTOTE n. m. (du grec POLU-PTÔTOS, « répétition d'un mot à des cas différents »). Il s'agit de l'utilisation, dans une même phrase, de plusieurs formes d'un même mot.

L'ennui, je ne connais pas, je n'ai jamais connu, je ne veux pas connaître.

« *Madame se meurt, Madame est morte.* » (Bossuet.)

Je lui plus, elle me plut, nous nous plûmes. (Moralité : elle me pluma.)

PRONOMINATION n. f. (du latin PRO-NOMINATIO, « nom pour un autre »). Il s'agit d'un changement de personne au profit d'un attribut de cette personne.

« *Ton roi fait ce partage entre ton frère et toi :*

Je ne suis plus ton père, obéis à ton roi. » (Corneille, *Nicomède*.)

Avale ce médicament ; si tu n'écoutes pas ton père, écoute le médecin (un père, médecin, à son enfant malade).

Philippe LASSERRE

A C C O R D D U P A R T I C I P E P A S S É

II – AVEC ÊTRE OU TOUT VERBE D'ATTRIBUTION

L'accord se fait sur le sujet : *Les carreaux étaient lavés. Ces fleurs paraissent fanées. La fillette semble endormie.* C'est un cas simple, sans ambiguïté.

III – AVEC L'AUXILIAIRE AVOIR

La règle de base est connue : accord seulement sur le complément d'objet direct placé avant le verbe, invariabilité s'il est après, ou s'il s'agit d'un complément d'objet indirect. Mais de nombreux cas méritent réflexion.

Avec des verbes tels que **courir, coûter, dormir, durer, marcher, mesurer, peser, régner, valoir, vivre...** employés au sens propre, il faut se méfier de prendre le complément circonstanciel pour un complément d'objet ; il ne peut y avoir accord, puisqu'ils sont intransitifs : *Les douze heures que j'ai dormi (pendant lesquelles...).* *Les deux cents francs que leur livre a valu.* *Les cinq mètres que cette corde a mesuré.*

Mais l'accord se fait au sens figuré, le verbe devenant transitif direct : *Les fatigues que cette besogne leur a coûtées ; les récompenses que sa persévérance lui avait values.*

Les formes figées *la bailler belle, l'échapper belle* commandent l'invariabilité du participe : *Tu me l'avais baillé belle. Nous l'avons échappé belle.*

Le participe venant après un verbe précédé de *en* est invariable : *En ai-je visité de ces vieux châteaux ! Ces friandises, en avez-vous goûté ?*

Le participe passé de **faire** est invariable devant un infinitif : *ce sont les exercices que je leur ai fait faire.*

Jacques PÉPIN

NDLR : Pour que ces fiches soient d'une lecture aisée, nous reportons la suite aux deux prochains numéros.

DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE

« *J'ai appris à aimer certains hommes par le mal que j'en avais entendu dire par d'autres hommes que je n'aimais pas .* » (Sacha Guitry.)

« *Ne croyez-vous pas, sir, que l'intelligence...*

— *Je hais les gens intelligents... Oh ! je vous demande pardon, messiou.*

— *Ça, c'est très gentil, sir.*

— *Heureux que vous le preniez ainsi, grogna le colonel... »*

(André Maurois.)

« *Je vais vous expliquer le principe de base de l'économie : « Donne-moi ta montre, et quand tu as besoin de l'heure, moi je te la dis ! »* (Coluche.)

Françoise FERMENTEL

O S C A R D U C H A R A B I A

Épingle par Le Canard enchaîné (24 novembre 1999), voici un extrait de l'avant-propos de X ou le divin dans la poésie de Victor Hugo à partir de l'exil (CNRS Éditions, 1999), de Claude Rétat, chargée de recherche au CNRS. Qui dit mieux ?

« Cette poésie a un lieu : l'exil lui ouvre un "fond des choses", où s'originent la nature et le droit, lieu quelconque et divin à force d'être au fond. Et c'est une action. Résistante au tyran, elle vit les délais du divin. Résistante à la "pression" de Tout, qui est Trop, elle tient dans et contre le divin, invente la prise de force. Et c'est un triomphe ! Elle ne trouve pas un objet, un dieu, mais une réversibilité du divin. Elle imite son effusion, prend forme sur X, quadruple lancer de bras ou de rayons : elle renvoie le divin au divin. »

LES BONS SENTIMENTS NE FONT PAS TOUJOURS LE BON FRANÇAIS

« *L'émission X... a malheureusement été enregistrée à Castelnaudary avant que cette cité ne soit frappée par les intempéries de ces derniers jours* » (entendu sur une radio le 14 novembre 1999).

Les auditeurs auront sans doute compris ce que voulait dire la journaliste, laquelle souhaitait manifester une compassion qu'on pense sincère aux habitants des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Tarn, frappés par des pluies torrentielles et les catastrophes entraînées par ces dernières.

Cela change du détachement et de l'indifférence marqués parfois par des informateurs blasés par des décennies de tremblements de terre, de chutes d'avions, de guerres ethniques..., ou du cynisme d'autres professionnels qui, manifestement, ne voient dans ces drames que l'occasion de se mettre en valeur en occupant excessivement le micro ou le petit écran.

Pour autant, la phrase prononcée ne convient pas, puisqu'elle signifie :

a) Avec une virgule derrière *Castelnaudary* (avec une pause à l'oral), que l'on... regrette d'avoir enregistré l'émission dans cette ville.

b) Sans virgule derrière *Castelnaudary* (sans pause à l'oral), que l'on regrette d'avoir fait cet enregistrement alors que la ville... était intacte, avant qu'elle ne soit plongée dans le malheur.

Si ces deux significations sont possibles, elles ne sont pas plausibles ici. On voulait dire, en fait, qu'il était gênant d'avoir à diffuser une émission joyeuse, de détente, au moment où la commune concernée était frappée par les éléments déchaînés.

Une formulation moins hâtive aurait alors dû conduire à dire, avec plus d'exactitude : « *L'émission X..., que nous diffusons à midi, a été*

enregistrée avant que Castelnaudary ne soit, malheureusement, frappée par les intempéries », ou bien : « Par un malheureux hasard des circonstances, l'émission X... que nous diffusons à midi a été enregistrée à Castelnaudary, quelques jours avant que cette ville ne soit douloureusement frappée par les intempéries... ».

Notre propos sera plus sévère à l'égard de ceux et celles qui qualifient tout et n'importe quoi de « *fort* » ou de « *forte* » : *message fort, geste fort, accord fort, démarche forte...*

S'il y a bien quelqu'un qui ne soit « *pas fort* », c'est le (ou la) professionnel(le) à court de vocabulaire, et qui croit frapper les auditeurs ou les téléspectateurs en utilisant un terme édulcoré, affaibli, devenu creux et plat en raison d'une utilisation sempiternelle !

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

OH ! NO, MINNIE !

Comment, au pays de Molière, et parmi les élites artistiques, ose-t-on parler de « *nominé* » ? Le mot anglais *nominee* vient de *to nominate*, « nommer, choisir, désigner », comme *referee*, « arbitre », vient de *to refer*, « s'en rapporter à » et *murderee*, « victime réelle ou supposée d'un meurtre », de *to murder*, « assassiner ». La traduction exacte de *nominee* est, dans le cas qui nous intéresse, « *proposé* ». Mais en cherchant un peu, on trouve aussi les mots : *pressenti, désigné, choisi, sélectionné, nommé, présenté, appelé, qualifié, prié, préféré* – ce qui fait, à ma faible connaissance, onze termes corrects et adaptés.

Nous devons donc nous poser la question habituelle : le français apporte-t-il un *enrichissement* ou une *dégradation* ?

Christian HERSAN

FRANÇAIS OLYMPIQUE : TOUJOURS SE COUCHER...

L'Administration présente sur un ton réjouï la situation du français aux Jeux olympiques 2000, à Sydney. Nous demandons depuis quinze ans qu'elle s'en préoccupe, mais l'expression de sa satisfaction montre qu'elle n'a rien compris à cette affaire.

Aux Jeux d'hiver, à Sarajevo, en février 1984, pas un mot de français, tout en anglais. De notre président de la République au dernier fonctionnaire des ministères concernés, nul ne l'a remarqué. Il a fallu qu'un particulier s'émeuve, apprenne le droit olympique, proteste violemment après l'ouverture des Jeux d'été à Los Angeles, en août 1984, pour que, le second jour, la situation normale soit rétablie. Aux Jeux, tout doit se passer en français ; toutefois, si l'on craint que sur le stade, certains ne le connaissent pas, on peut traduire... En anglais ? Non, dans la langue du pays où sont tenus les Jeux.

Le français est la première langue du Comité olympique et la langue des Jeux, parce qu'elle est celle de la résurrection de l'olympisme, œuvre accomplie, en 1894, par un Français, en France et en français. Ce privilège est semblable à ceux qui récompensent la Grèce d'avoir créé les Jeux dans l'Antiquité : les athlètes hellènes défilent en tête de tous les autres, le drapeau grec flotte, l'hymne grec retentit. Le flambeau du stade est allumé par une torche enflammée au soleil d'Olympie. Quand les Norvégiens, en 1994, ont prétendu y joindre une flamme allumée à leur soleil de minuit, les Grecs ont protesté et les Norvégiens ont éteint leur torche. Les Français ne doivent pas davantage admettre qu'on remplace la langue de Coubertin par une autre, fût-elle la seconde langue officielle du CIO.



Il est dérisoire et même scandaleux de parler comme le fait l'Administration, qui, après tant d'années d'inaction, revendique la « règle du bilinguisme » et demande peureusement « qu'il y ait aussi du français ».

Pour obtenir quoi que ce soit du CIO, il faut parler fort ! Il y a plus de dix ans, j'ai suggéré une action très ferme de la Francophonie ; cet ensemble mondial aurait fait trembler le CIO, colosse aux pieds d'argile, comme on l'a vu depuis.

Ce qu'on a fini par faire, c'est d'envoyer des diplomates dire timidement aux organisateurs des Jeux : « Je viens vous proposer de vous payer des interprètes si vous voulez bien accepter qu'on ajoute quelques traductions en français de ce qui sera dit — oh, c'est bien naturel — en anglais... ». Nous avons ainsi humblement sollicité la permission de subventionner les Jeux d'Atlanta et leur principal « sponsor » Coca-Cola. Et l'on recommence avec l'Australie.

Lassé de perdre des semaines ou des mois pour réussir à atteindre le personnage capable de prendre la décision nécessaire, je fis une ardente et longue campagne demandant que soit créée, pour m'appuyer, une commission groupant des représentants de tous les ministères concernés.

On a fini par le faire. Mais on déclara impossible d'y nommer un simple particulier, fût-il celui sans qui personne ne parlerait aujourd'hui du français olympique. Cette commission interministérielle vient de faire signer par le gouvernement une « convention de coopération linguistique » avec le Comité d'Organisation des Jeux olympiques de Sydney que nos représentants appellent servilement à la manière anglaise le « SOCOG », au lieu de dire le « COJO » de Sydney.

Le 30 mai 1962, le général de Gaulle déplorait devant Alain Peyrefitte qu'on ait accepté pour l'organisation culturelle internationale installée à Paris, le sigle anglais UNESCO. Il résuma avec désespoir : « Toujours se coucher... » Son cri sonne aujourd'hui plus juste que jamais.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

LES CARACTÈRES (suite) : L'INTERNAUTE

Guillaume est un homme moderne, branché, *in* ; il navigue dans l'univers cybernétique.

On le cherche, il n'est pas au bureau ; il n'assiste plus aux réunions, ne répond pas au téléphone, ni au courrier distribué par la Poste. Si on le découvre, c'est chez lui, devant son ordinateur, son *micro* : il a choisi un *portable* pour pouvoir ne jamais s'en séparer, ni le jour, ni la nuit, ni en week-end, ni en vacances, contrairement à son ordinateur de bureau qui, lui, est *en réseau* ; il fait signe qu'on ne peut le déranger, la main sur sa *souris* ou l'index sur son *trackpad*, il *double-clique* avec frénésie, il envoie un *mémo* des plus urgents !

À peine l'a-t-on quitté, que Guillaume, grâce à son *modem interne*, se branche sur l'internet, consulte rapidement son *e-mail* (mél. : messagerie électronique), réachemine les messages qui lui sont parvenus par erreur. Sur le *Web* (la Toile), Guillaume peut lire des magazines, ou consulter la Bourse, *en ligne*. Il espère que les *fournisseurs d'accès* permettront bientôt de *surfer* sur le réseau électronique mondial gratuitement, ce serait alors l'explosion du commerce électronique ! En *cybernaute* averti, Guillaume commande déjà ses billets d'avion et ses livres à partir de son ordinateur.

Grâce à son lecteur de *CD-ROM* (cédérom) intégré, Guillaume peut consulter une encyclopédie en vingt-trois volumes regroupés sur un seul cédérom. Articles et *médias associés* (photographies, cartes ou dessins interactifs) visualisés sur son *moniteur* (écran) *couleurs*, pourront être *exportés* vers son traitement de texte, ou directement imprimés sur son *imprimante couleurs*.

Guillaume est interrompu par le *cellulaire* accroché à sa ceinture : ce téléphone mobile, grâce à son *vibreur intégré*, le prévient silencieusement d'un appel. Il n'y répond pas, sachant que son correspondant pourra laisser quelques mots sur sa *messagerie vocale*. D'ailleurs, Guillaume voit son télécopieur cracher le *fax* qu'il attendait.

Vite, son *organiseur* de poche, pour y entrer les trois rendez-vous qui lui sont fixés !

Et quand on lui demande s'il a redouté le bogue de l'an 2000, Guillaume sourit avec condescendance...

Armand HADRIA

Cercle Blaise-Pascal

LA LANGUE DE L'ARMÉE EUROPÉENNE

L'Eurocorps est une unité militaire européenne composée d'éléments fournis par la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg. Dans quelle langue se parlera-t-on au sein de cette petite tour de Babel ? Vous avez deviné : en anglais.

Le député de la Gironde et maire de Bordeaux, Alain Juppé, a eu l'excellente réaction de poser à ce sujet une question écrite au ministre de la Défense. L'ancien Premier ministre nous a communiqué le texte de sa protestation. Il y fait remarquer que, sur les cinq États participant à cette petite armée, « aucun n'est anglophone, un est de culture latine, les trois autres entièrement ou partiellement de langue française ».

On attend sans curiosité la réponse du gouvernement en imaginant les contorsions qu'il fera pour chercher des excuses.

Peut-être aura-t-il l'idée d'accuser les Belges... On a dit déjà que si, lors du traité de Rome, le français n'a pas été adopté comme langue de l'Europe (ainsi que cela avait été proposé par un autre pays), ce fut parce que les délégués belges redoutaient la colère des Flamands... Est-ce vrai ? Je n'assistais pas à ces débats romains. Mais pour expliquer le rebondissement actuel, je crois qu'il suffit de penser à la politique d'abandon qui caractérise notre temps.

Pierre-Louis MALLÉN

Cercle Pierre-de-Coubertin

Peu de temps avant sa disparition, Pierre d'André, directeur de l'hebdomadaire ROC, nous avait adressé cette amusante mise au point.*

« POUR UN POINT, MARTIN PERDIT SON ÂNE »

Demandez à cent personnes l'explication de ce dicton bien connu. Vraisemblablement, aucune ne vous donnera satisfaction. À mon avis, la meilleure est la légende suivante :

Un moine, nommé Martin, avait bâti un monastère et demandé à un peintre de lui confectionner un panneau au-dessus du portail, avec la phrase latine suivante : « *Porta, patens esto. Nulli honesto claudaris !* » Ce qui signifiait : « Porte, sois ouverte. Ne sois fermée à aucun honnête homme. »

Malheureusement le brave artisan se trompa, déplaça le point et écrivit : « *Porta patens esto nulli. Honesto claudaris.* » Ce qui donnait : « Porte, ne sois ouverte à personne. Sois fermée à l'honnête homme. »

De ce fait, personne ne tenta de franchir ce portail et le moine fut damné.

D'où le dicton initial : « Pour un point, Martin perdit son âme. »

Mais comme l'origine de cette histoire fut vite oubliée, qu'aucune explication n'en fut jamais fournie, le bon peuple traduisit : « Pour un point, Martin perdit son âne. » Ce qui semblait (et nous semble encore) un peu étrange, mais cependant moins invraisemblable que « âme » !

Rien ne vaut une bonne légende ! Non ?

Pierre d'ANDRÉ

* ROC (regard chrétien sur le 7^e art, la télévision, le théâtre et les livres), 3 rue Pasteur, 78800 Houilles.

ILLETTRISME : TRAITER LE PROBLÈME AU BERCEAU

Richard Liscia, directeur de la rédaction du Quotidien du médecin, nous a autorisés à reproduire « Le fait du jour » publié dans le numéro 6 503 (26 mai 1998).

Marie-Thérèse Geoffroy, députée RPR du Rhône, a remis à Martine Aubry le rapport sur l'illettrisme que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité lui avait commandé. Ce document est sévère pour les structures actuelles de lutte contre l'illettrisme des adultes et réclame une réforme capable de combattre un fléau qui toucherait trois millions de Français.

Il est certes indispensable de remettre à niveau tous ceux qu'un enseignement de masse a abandonnés à leurs difficultés. Mais il faut tout autant casser la machine à produire des adultes qui ne savent pas lire, ou lisent mal. On n'y parviendra que si on revient à des méthodes d'éducation qui ont fait autrefois leurs preuves et si on fait de l'expression orale et écrite une priorité.

Le français enseigné et le français parlé

La France a en effet perdu sa vénération du langage et la modernisation de notre société ne concourt pas au culte de la lecture. Nous n'aurons pas des enfants mieux formés si nous les faisons entrer d'emblée dans l'ère de l'électronique et de l'internet sans leur avoir imposé l'apprentissage, au début difficile et rebutant, des complexités de la langue. Il en est de cet apprentissage comme de tout accès à une discipline. Il faut se former l'oreille à la musique avant d'en découvrir les délices. Il faut entrer dans le labyrinthe de la grammaire avant d'éprouver le plaisir de construire sa première phrase. L'indulgence croissante à l'égard des enfants, princes des familles, la permissivité, la conviction qu'on peut leur éviter toute peine, la culture du plaisir instantané constituent autant de facteurs de détérioration du langage. Les enfants s'imaginent souvent que le français qu'on leur enseigne n'a rien à voir avec celui qu'ils parlent et qui tend à devenir monosyllabique, plus sonore que descriptif, aussi rapide que leurs idées. Car leur intelligence n'est pas en cause. C'est l'expression de

cette intelligence qui se transforme en onomatopées, dont le rythme est calqué sur celui des images télévisées ou de vidéo.

La responsabilité de la classe politique

L'illettrisme et l'analphabétisme représentent le paroxysme d'une crise du langage qui affecte largement la population, victime du même apprentissage de masse et dont les erreurs ou les difficultés à communiquer sont aggravées par la langue des médias, où fourmillent impropriétés, clichés, barbarismes, solécismes, fautes de construction et mimétismes oraux et écrits. Bien longue serait la liste des erreurs les plus courantes des *mass media* qui copient, sans même s'en rendre compte, les bêtises commises par d'autres et en font des néologismes que, dix ans plus tard, les dictionnaires se croient obligés d'avaliser. Les mêmes médias, devenus par la force des choses la seule école de ceux qui les entendent à longueur de journée, dispensent l'enseignement de leurs propres fautes. C'est un cycle infernal.

Une langue vit, change et absorbe chaque jour des néologismes. On ne parle plus comme au Moyen Âge. Mais ce qui est en cause, ce sont moins les mots nouveaux ou les importations de l'étranger que la façon de les mettre là où ils n'ont pas leur place. C'est ainsi que de belles âmes républicaines ont transformé en adjectif le substantif *citoyen* dont le qualificatif dérivé est civique. Plus aucun Français n'a un comportement civique, mais les Français sont désormais autorisés à avoir une conduite citoyenne.

La classe politique, qui s'exprimait si bien naguère, ne sait plus comment souligner la force de ses convictions, ce qui l'amène (elle et, avec elle, tout le peuple auquel elle s'adresse) à introduire une emphase ridicule dans des locutions qui, dépouillées de ces absurdes stratagèmes oratoires, disent parfaitement ce qu'il y a à dire. On n'envoie plus un signal, mais un *signal fort*. On ne demande plus une négociation, mais une *négociation véritable*, ce qui laisse entendre qu'une négociation n'est pas vraiment une négociation et qui fera qu'un jour, dans le dictionnaire, l'adjectif *véritable* signifiera *négociation*, et beaucoup d'autres choses encore.

On relève aussi une dépersonnalisation du langage. Ce que dit la radio est parole d'évangile. Des journalistes (et même des écrivains) pressés de parler ou d'écrire, ne cherchent plus les mots qui expriment la pensée, et se contentent de plaquer sur des idées différentes des termes passe-partout qui ne veulent plus rien dire.

Le langage unique

Certes, tout le monde comprend. Mais non seulement on regrette ici que les mille manières de dire quelque chose en français soient réduites à ce que nous appellerons « le langage unique », mais on s'inquiète de l'effet de ce langage sur la pensée elle-même. Bientôt, il sera moins nécessaire de s'exprimer que de s'être exprimé, c'est-à-dire de faire passer l'idée le plus vite possible et, en quelque sorte, de s'en débarrasser.

Certes, tout le monde comprend, mais quelques-uns d'entre nous commencent à souffrir de ce triomphe de l'ignorance. Victimes de ce que nous avons appris, nous sommes de moins en moins à l'aise face à des textes où l'ordre des mots ne correspond plus à celui qu'on nous avait enseigné, face à des impropriétés qui nous font croire autre chose que le contenu du message, face à des formules elliptiques dont l'énoncé est tellement simple qu'il nous manque la simplicité qui nous aiderait à les déchiffrer. Nous comprenons mal ce que d'autres comprennent aisément, ce qui fait de nous des lecteurs paradoxalement moins bien armés que ceux qui sont « formés » à ce nouveau langage.

Bref, la situation est un véritable désastre et les *forces citoyennes* devraient, à ce sujet, adresser au gouvernement un *signal fort*.

Richard LISCIA

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert un
abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

E N T R E T I E N A V E C . . .

La langue française vit et évolue. Nous sommes les premiers à le reconnaître. Cette nouvelle rubrique sera donc consacrée aux personnalités pour qui notre langue est un instrument de travail. Nous avons chargé **Philippe Guisard**, jeune adhérent de DLF, de les rencontrer.

U N A N G L A I S À P A R I S

Journaliste d'origine anglaise, bien connu des auditeurs matutinaux de France Inter, Alex Taylor a d'abord travaillé sur la Cinq, avant de se charger de la revue de presse internationale pour RFI (Radio France internationale), puis pour France Inter. De quotidienne, cette revue de presse est devenue hebdomadaire, car cet étonnant polyglotte a récemment créé son entreprise de « programmation de télévision en Europe ».

Défense de la langue française : *Comment le français a-t-il fait son entrée dans votre vie ?*

Alex Taylor : À vrai dire, durant ma scolarité, j'étais meilleur en allemand qu'en français, sans être mauvais pour autant. Seulement, mon professeur de français n'était pas parvenu à associer à un principe de plaisir l'enseignement de la langue, ce qui est toujours très important. C'est donc pour améliorer mon français qu'en dernière année d'études à Oxford je suis venu à Paris enseigner l'anglais au lycée Saint-Louis. J'avais choisi la France par défaut, mais, converti à la vie parisienne, je suis finalement resté.

DLF : *Que pensez-vous de l'attitude des Français à l'égard de leur langue ?*

A. T. : Leur attitude vis-à-vis du français parlé par les étrangers est toute défensive, et leurs réactions quant à la langue sont même parfois désobligeantes. Un Anglais reprendra un étranger s'il fait une faute de langue, mais toujours avec courtoisie, un Allemand se montrera ravi d'entendre parler sa langue, même mal.

Il m'arrive évidemment, après la diffusion d'une émission, de recevoir du courrier d'auditeurs indignés parce que j'ai commis une faute de français. Les gens ne se rendent pas compte du travail de haute voltige qu'est la rédaction d'une revue de presse internationale : une quarantaine de journaux en langues différentes à lire en un temps record, et le tout synthétisé dans une langue qui n'est pas ma langue maternelle... On arrive tout juste à respecter les délais de bouclage. C'est très excitant, mais on ne peut éviter un certain nombre de maladresses linguistiques. Le reproche le plus incroyable que l'on m'ait fait est de mal prononcer l'anglais ! C'est quand même ma langue maternelle !

DLF : *Que pensez-vous de l'idée de défendre la langue française ?*

A. T. : La langue française vit actuellement comme si elle allait perdre quelque chose. Il n'est pas sûr qu'elle soit vraiment menacée. L'anglais puise à plusieurs sources et se montre beaucoup plus flexible, sans réflexes protectionnistes. Il faut dire qu'en Angleterre nous n'avons pas d'institution qui légifère en la matière. Une langue, c'est comme l'être aimé, qu'il faut laisser vivre.

DLF : *Mais le français aussi a beaucoup digéré d'emprunts dans son histoire ! Le problème est qu'il a peur de digérer ou tout du moins de digérer n'importe quoi.*

A. T. : Je pense qu'il faut éviter de conserver une langue dans une petite boîte dorée. Il faut la mettre à la disposition du plus grand nombre. À ce propos, j'ai été outré que France Télévision me refuse avec désinvolture les crédits pour produire des cours télévisés de langue française. Pendant ce temps, qui se chargeait de diffuser la langue française dans le monde ? La BBC... Cela dit, Radio France internationale fait des efforts pour promouvoir le français. Ces paradoxes me laissent bien perplexes.

Propos recueillis par **Philippe GUIARD**

MOI VOLAPÜK, TOI JEUNE

La loi de la jungle qui semble régir le langage « jeune » n'est pas aussi neuve qu'on croit. Mais elle affiche une tendance à étendre son empire, avec des effets pervers sur le sens critique des médias et du public.

*
* *

Sommes-nous, au-delà d'un « certain âge », si oublieux de nos propres escapades dans les joyeux maquis de l'argot, de la parodie, de la dérision, que nous ne puissions supporter l'image qu'en réfléchit le miroir déformant de la jeunesse des autres ?

La bande de la pension Vauquer, pratiquante forcenée du *rama* (*santérama, froitorama, soupeaurama*), ne préfigurait-elle pas « l'argot de boucher », inversion complexe de phonèmes (*louchébem* pour « boucher », *laquépem* pour « paquet », etc.), dont le verlan actuel n'est qu'un rejeton sommaire (*laisse béton !*) ou approximatif (*meuf* pour « femme », *keum* pour « mec ») ?

Il faudrait parler aussi des « codes » étudiantins, par nature irrespectueux des bienséances d'esprit et de forme ; du jargon militaire, redoutable parasiteur de l'expression ; des gaucheries régionales ou corporatives, des pataquès de tout poil qu'on se plaît à singer, dans les années d'insolence, comme on bêtifie sur le mode enfantin. Les salles de profs, les rédactions de journaux, les coulisses diverses de la communication, sont les chambres d'écho privilégiées de ce type de dérision. On s'y partage, avec une gourmandise de chercheur de truffes, les « cuirs » les plus épais, les coquilles les plus rugueuses, les naïvetés les plus confondantes.

Saine, vivifiante et innocente occupation que cette cueillette sauvage, par quoi se cultive la connaissance par l'absurde du génie de la langue. Les plus grands écrivains y ont trouvé une matière inépuisable pour la

vérité et la couleur de leurs dialogues et les gens de toute culture, de nombreuses clefs du plaisir de lire et d'écouter.

Faudra-t-il employer le passé pour parler de la distance – si réjouissante pour l'esprit – à observer à l'égard des apports hasardeux que charrie le cours torrentueux du langage ?

Au train où les médias censés les mieux prévenus contre les virus du volapük « jeuniste » répandent et prolongent le mal au-delà de ses limites d'âge, la notion même de pastiche ou de parodie sera bientôt incompréhensible. Qui songera alors à sourire des valets patoisants de Molière, de la Françoise de Proust, de l'adjudant Flick de Courteline, dont les tournures cocasses rebondissent aujourd'hui, sans la moindre ironie, à des hauteurs sociales surprenantes ? Pourra-t-on encore amuser la buvette de l'Assemblée, avec le « Je vous le dis amicalement et sans aménité » du bêtisier politique des années 50, après ce commentaire d'un député vert, au sortir d'un débat sur le PACS : « Je suis sous le coup du choc » (FR3, 9 octobre 1998) ? L'orthographe phonétique, la bouillie verbale, le pléonasme gendarmesque, les sabirs exotiques ou locaux, allégés de la moindre référence critique, pèseront-ils du même poids sur les ressorts comiques du théâtre, du music-hall, de toute forme de satire écrite ou parlée ?

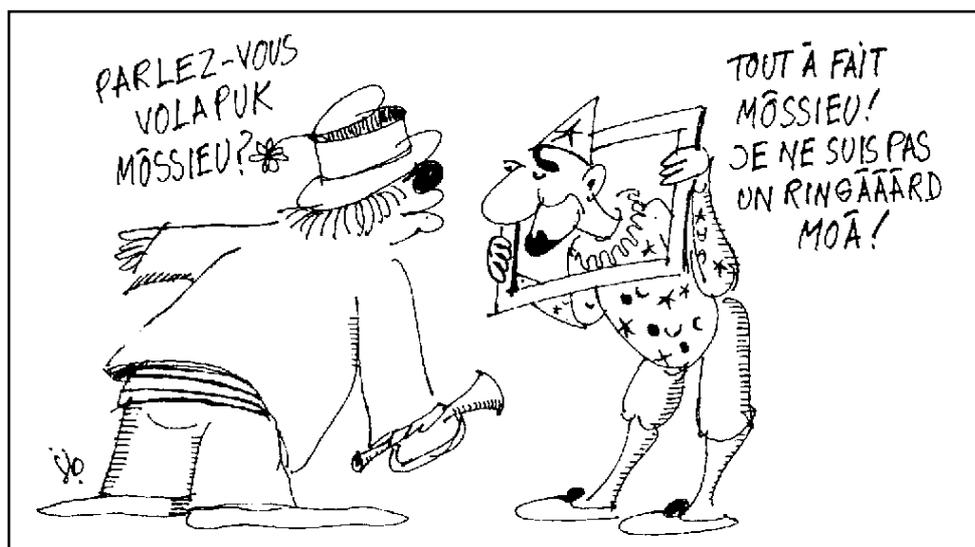
Naguère, le regretté François Truffaut exprima son angoisse de l'avenir par une fiction-cauchemar sur la mise hors-la-loi du livre (*Fahrenheit 451*). Mais ce film désespéré portait une allégorie d'espoir : de la société ainsi violentée naissait la résistance des « hommes-livres », volontaires de tout âge, de toute origine, qui, face aux incendiaires de la pensée, prenaient le maquis de la tradition orale, afin de perpétuer les œuvres assassinées, en attendant des jours meilleurs.

On trouvera sans doute ce rapprochement bien dramatisant. Et pourtant, quel « pire des mondes » serait, pour un gourmet de langue française, celui où, de tolérance en dépenalisation, de premier degré en degré zéro, l'intelligence des nuances serait tenue pour rien et la

perception de l'humour, balisée par notes de bas de page ou rires enregistrés !

Avant qu'on en soit à prendre pour Tristan Bernard, Alphonse Allais ou Alexandre Vialatte les chroniqueurs interchangeables d'un certain « humour de bois » audiovisuel, il faudra peut-être remobiliser les hommes-livres de Truffaut, mais dans une stratégie de contre-exemple, cette fois. Résistons. À chacun sa petite flamme, dans l'obscurité grandissante de la tyrannie des modes et de la démagogie jeuniste. Le legs – menacé – de plusieurs siècles d'humanisme français, c'est aussi la mémoire consciente des fautes de langage, confusions, redondances et bouffissures qu'il est devenu « ringard » de dénoncer comme telles. Résistons, résistons. Les tyrannies ont en commun avec certains virus de s'autodétruire. Celle du volapük ne fera pas exception, si l'on ne faiblit pas à la montrer, comme le roi du conte, dans les ridicules de sa nudité.

Jean BRUA



* Dessin de l'auteur.

Alain FINKIELKRAUT

Dans *L'Ingratitude. Conversation sur notre temps*, Alain Finkielkraut consacre plusieurs pages à la langue française. Après avoir déploré (p. 118 à 125) le mépris de nombreux Français à l'égard de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (« Le pouvoir légal s'est exprimé, le pouvoir social s'est esclaffé. »), le philosophe analyse la pédagogie moderne qui « déclare la guerre à l'étrangeté ».

Ce n'est pas seulement, en effet, la liberté d'expression qu'on invoque en France contre la défense du français, c'est l'Autre et notre obligation envers lui. Une semblable crispation identitaire, une commune hantise de l'impureté se manifestent, dit-on, dans la volonté de codifier ou de réglementer une manière de lire et dans la politique de restriction des flux migratoires. La xénophobie commence par la grammaire. La purification linguistique préfigure le nettoyage ethnique. L'expulsion des mots pas de chez nous annonce les pogroms, soyons donc accueillants à tous les noms, propres ou communs, à consonance étrangère !

Mais qu'est-ce qui est aujourd'hui étranger, et même étrange ? C'est « soutenir » son équipe de football et non la « supporter », c'est « fouetter » ou « stimuler » les ventes et non les « booster », c'est dire « coussin d'air » pour « Airbag » ou écrire encore « musique » et non « music », « disque » et non « disc », « modèle » et non « model », « commanditaire » et non « sponsor », bref, c'est ne pas s'exprimer dans la langue des aéroports et de la télévision.

« Comment apprend-on une langue ? demande Alain. Par les phrases les plus serrées, les plus riches, les plus profondes et non par les niaiseries d'un manuel de conversation. » Ces phrases habitées par l'élégance sont devenues hermétiques, inaccessibles. Désespérantes d'altérité, elles ne disent plus rien à leurs jeunes lecteurs ou auditeurs. Le fossé ne cesse de se creuser entre le monde dont elles témoignent et le village planétaire. Aussi le précepte d'Alain est-il progressivement abandonné. Sauf exception têtue et mal vue, l'école n'enseigne plus la langue par la littérature mais dans l'idiome du village.

Extraits de *L'Ingratitude. Conversation sur notre temps* (Gallimard, 1999, 224 p., 110 F), p. 204 - 205.

NOUVELLES PUBLICATIONS

INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, de **Michèle PERRET**

(SEDES, collection « Campus », 1998, 191 p., 89 F)

Un petit ouvrage remarquable, d'une très grande clarté, synthétique et pratique. Il se présente comme une série de cours très construits contenant un résumé préalable de chaque chapitre, une annonce de plan et un compendium suivi d'une courte bibliographie commentée. L'auteur rassemble l'essentiel des remarques historiques de morphologie, de syntaxe et de lexique dans une partie de l'étude. Des repères chronologiques, des fiches récapitulatives, des exemples concrets de l'écriture du français au cours des siècles (« la langue du roi », par exemple), un glossaire conservent à ce livre et sa généralité et sa précision, fournissant ainsi un outil très précieux et très abordable aux étudiants et à tous ceux qui souhaitent s'initier efficacement à l'histoire de notre langue.

HISTOIRE DE NOTRE LANGUE, de **Jean-Louis TRITTER**

(Ellipses, 1999, 352 p., 170 F)

Voici une analyse extrêmement complète et éclectique dans ses approches de l'histoire du français. Une large part est faite à la réflexion que chaque époque a menée sur la langue de son temps : analyse des dictionnaires, des grammaires, du contenu de l'enseignement, etc. À noter un chapitre tout à fait intéressant consacré au français hors de France au siècle classique, ou encore à la francophonie moderne. Excellent complément au livre précédent par sa fluidité et sa richesse.

L'ART DE SE TAIRE (1771), de l'**abbé DINOARD**

(Éditions Jérôme Millon, collection « ATOPIA », 1998, 95 p., 45 F)

Parler du silence, tel est le paradoxe de ce petit texte à la fois profond et amusant. Le style y est limpide, la pensée juste, un tantinet moralisatrice. Cet ensemble d'interrogations sur la fonction du silence, notamment en politique, constitue une curiosité qui laisse sans voix.

Philippe GUIARD

En attendant leur analyse dans le prochain numéro, signalons :

- **LES MAUX DE LA LANGUE II**, de **Michel MOURLET** (*Valmonde*, 1999, 158 p., 85 F).
- **HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE EN SUISSE ROMANDE** (4^e tome), de **Roger FRANCILLON** (*éditions Payot, Lausanne*, 1999, 509 p., 59 FS).